

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES AND ENERGY

\*\*\*\*\*  
**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**  
\*\*\*\*\*

**ገገገገገገገገ /AOIR/MINEE/CIPM/CCC-AI/2021 DU 08 JAN 2021**

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES  
TECHNIQUE (BET) DEVANT ASSURER L'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE ET LA  
MAITRISE D'ŒUVRE AUPRES DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DANS LE CADRE DU  
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE  
ENTRE NACHTIGAL ET BAFOUSSAM AINSI QUE LES OUVRAGES CONNEXES.

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE**  
\*\*\*\*\*

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEE**

**EXERCICES : 2021 et suivants**  
\*\*\*\*\*

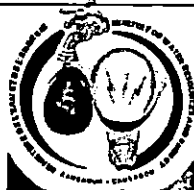
**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**  
\*\*\*\*\*

## SOMMAIRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

- Pièce 0 : Lettre d'Invitation à Soumissionner (LIS) ;
- Pièce 1 : Avis d'Appel d'Offres (Français et Anglais) (AAO) ;
- Pièce 2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
- Pièce 3 : Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) ;
- Pièce 4 : Termes de Références (TDR) ;
- Pièce 5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Pièce 6 : Proposition Financière : Tableaux Types ;
- Pièce 7 : Proposition Technique : Tableaux Types ;
- Pièces 8 : Modèle de Marché ;
- Pièces 9 : Formulaire et modèles à utiliser;
  - 9.1- Modèle de soumission ;
- Pièce 10 : Grille d'analyse des offres techniques ;
- Pièce 11 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

**Pièce 0**

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONER (LIS)



Le Ministre

A

Mesdames et Messieurs les  
Directeurs Généraux des  
BUREAUX d'ETUDES  
TECHNIQUES (BET)

**Objet :** Lettre d'invitation à soumissionner à l'Appel d'Offres International Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etude Technique devant accompagner le Maître d'ouvrage dans la construction de la ligne de transport d'électricité 400kV Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes (en procédure d'urgence).

Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux,

1. Dans le cadre de ce projet, le Ministre de l'Eau et de l'Energie lance un Appel d'Offres International Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Technique chargé d'assurer le suivi desdites prestations.
2. Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables au Ministère de l'Eau et de l'Énergie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3<sup>ème</sup> étage de la TOUR de l'Immeuble Ministériel N°1, porte 3T02, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, contre présentation d'une quittance d'acquisition du DAO d'un montant de **Six Cent Mille (600 000) Francs CFA**.
3. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de cent quarante deux (142 000 000) millions francs CFA comme indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres, et doivent être remise au Service des Marchés Publics, 3<sup>ème</sup> étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°03T12 du Ministère de l'Eau et de l'Énergie B.P : 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13., au plus tard le ..... à 14 heures précises, heure locale. L'ouverture des plis se passera en deux temps et l'ouverture des offres aura lieu le..... à 15 heures précises dans la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de l'Eau et de l'Énergie à Yaoundé Omnisport Rue Foé.  
Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.
4. La présente lettre d'invitation est adressée aux seuls Bureaux d'Etudes Techniques ou Groupements de Bureaux d'Etudes Techniques ci-après et ayant été déclarés qualifiés au terme de la phase de pré-qualification suite à l'Avis International à Manifestation d'Intérêt N°00000006/2020/ASMI/MINEE/SG/DEL du 12 MARS 2020. Il s'agit de :

N°	Nom du Cabinet	contact
1	AFRY SUISSE S.A. ET LUXANG ENGINEERING	Stewart Lynas +41 79 199 9596 Email : <a href="mailto:stewart.lynas@afry.com">stewart.lynas@afry.com</a>
2	Groupement STUCKY A GRUNER COMPANY ET ORISS ENERGY Solutions En Ingénierie et Services	Tel : +41 21 637 15 13 +225 01 56 56 04 Email : <a href="mailto:yann.favrel@stucky.ch">yann.favrel@stucky.ch</a> <a href="mailto:orisse@orissenergy.com">orisse@orissenergy.com</a>

**Pièce 1**

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N° 00000003/ AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 DU 08 JAN 2021 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE  
TECHNIQUE (BET) DEVANT ASSURER LA MAITRISE D'ŒUVRE AUPRES DU  
GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DANS LE CADRE DU PROJET DE  
CONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE 400 KV  
NACHTIGAL-BAFOUSSAM AINSI QUE LES OUVRAGES CONNEXES.

**FINANCEMENT : Budget MINEE, Exercices 2021 et suivants**

**Maître d'Ouvrage : Ministre de l'Eau et de l'Energie**

Le **Ministre de l'Eau et de l'Energie**, **Maître d'Ouvrage** lance pour le compte du Ministère de l'Eau et de l'Energie, **Maître d'Ouvrage**, un Appel d'Offre International Restreint pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Technique (BET) chargé du contrôle et la supervision des travaux du projet de construction de la ligne de transport d'électricité 400kV Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes. Cette consultation faite suite à l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°00000006/2020/ASMI/MINEE/SG/DEL du 12 Mars 2020.

**1- Objet de l'Appel d'Offres**

Le présent appel d'offres a pour objet le recrutement d'un Bureau d'Etude Technique (BET) pour assister le Maître d'Ouvrage pendant la préparation, la construction et la mise en service du projet de construction de la ligne de transport d'électricité 400kV Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes. L'appel d'offres porte sur un seul lot.

**2- Consistance des travaux :**

Dans le cadre de ce projet, le cabinet aura pour missions:

- Revue des études ;
- Assistance à l'élaboration du contrat des travaux;
- contrôle de l'exécution des travaux ;
- Renforcement des capacités et transfert des compétences ;
- le reporting périodique au Maître d'Ouvrage et l'archivage physique et numérique ;
- la réception des ouvrages du projet et le suivi des installations pendant la phase de garantie ;
- Suivi du fonctionnement des installations pendant la période de garantie de 12 mois.

**3- Délai d'exécution des prestations :**

Le marché à passer à l'issue de l'Appel d'Offres s'étendra sur cinquante-deux (52) mois au total, soit quatre (04) mois pour la phase revue des études, trente-six mois (36) mois pour la

la phase de la construction des ouvrages et douze (12) mois d'assistance pendant la phase de garantie.

#### **4- Allotissement**

Les prestations, objet du présent Avis d'Appel d'Offres vont s'exécuter en un lot unique

#### **5- Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des prestations est de : (Sept Milliards Cent Millions ) **7.100.000.000** TTC F CFA.

#### **6- Participation et origine :**

La participation est ouverte à égalité de conditions aux Cabinets ci-après :

<b>N°</b>	<b>Nom du Cabinet</b>	<b>contact</b>
1	AFRY SUISSE S.A. ET LUXANG ENGINEERING	Stewart Lynas +41 79 199 9596 Email : <a href="mailto:stewart.lynas@afry.com">stewart.lynas@afry.com</a>
2	Groupement STUCKY A GRUNER COMPANY ET ORISS ENERGY Solutions En Ingénierie et Services	Tel : +41 21 637 15 13 +225 01 56 56 04 Email : <a href="mailto:yann.favrel@stucky.ch">yann.favrel@stucky.ch</a> <a href="mailto:orisse@orissenergy.com">orisse@orissenergy.com</a>
3	Groupement DECON INTERNATIONAL ET COLENCO	TEL : +49 617 285 06-200 Fax : + 49 61 72 85 06-490 Email : <a href="mailto:tender@decon.de">tender@decon.de</a>
4	AEC ET INTEGC	P.O Box : 151, Al-Jabriya 46302 Kuwait FAX : +965 226 46 296 / /965 253 25 878 Email : <a href="mailto:info@alabdulhadiengineering.com">info@alabdulhadiengineering.com</a>
5	STUDI INTERNATIONAL ET STUDI CAMEROUN ET EIPL.LTD	TEL : +216 70 021 000 TELECOPIE : +216 70 021 010 Email : <a href="mailto:studi@studi.com.tn">studi@studi.com.tn</a> Web : <a href="http://www.studi.com.tn">www.studi.com.tn</a>
6	DAR Al-Handasah Consultants (shair and Partners) S.A.L	Tel : 698 266 423 ; 679 269 930 ; 01/79002 Email : <a href="mailto:yaoundé@dar.com">yaoundé@dar.com</a> <a href="mailto:Rabah.aitali@dar.com">Rabah.aitali@dar.com</a>
7	IED ET HATCH	TEL : +33 472 59 13 20 Site web : <a href="http://www.ied-sa.fr">www.ied-sa.fr</a> Email : <a href="mailto:bisiness@ied-sa.fr">bisiness@ied-sa.fr</a> Chemin de la chaudière 69340 franheville France

**Les candidats de la liste restreinte, retenus après pré-qualification ne pourront en aucun cas s'associer en groupement entre eux. Néanmoins, ils pourront s'associer avec des Cabinets locaux.**

#### **7- Financement :**

Les prestations, objet du présent Appel d'offres, sont financées par le Budget d'Investissement Publics du MINEE, Exercices 2021 et suivants.

## **8- Cautionnement provisoire (garantie de soumission):**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 142 000 000 (**cent quarante deux millions**) FCFA; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

**NB :** La caution de soumission émise par un établissement financier International est acceptable sous réserve que cet organisme désigne formellement un correspondant local agréé par le MINFI et qui se porte garant en cas d'Appel.

## **9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3<sup>ème</sup> étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1, porte 03T12, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, dès publication du présent avis.

## **10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3<sup>ème</sup> étage de la TOUR de l'immeuble ministériel N°1, porte 03T12, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **SIX CENT MILLE (600 000) Francs CFA**, représentant les frais d'achat du dossier.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

## **11- Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date

de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de l' Avis d' Appel offres.

## **12- Remise des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé dûment signé ou recommandées avec accusé de réception au Ministère de l'Eau et l'Energie, Service des Marchés Publics, 3<sup>ème</sup> étage de la TOUR de l'Immeuble Ministériel N°1, porte 3T02, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83, au plus tard le .....à 14 heures précises, et déposée contre récépissé. Les plis fermés contenant les offres devront porter la mention :

### **APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**

**N° 00000003/AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 du 08 JAN 2021**

**EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUE (BET) DEVANT ASSURER LA MAITRISE D'ŒUVRE AUPRES DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ENTRE NACHTIGAL ET BAFOUSSAM AINSI QUE LES OUVRAGES CONNEXES.**

#### **LOT UNIQUE**

- 1. Maître d'Ouvrage : Le Ministre de l'Eau et de l'Energie**
- 2. FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public du MINEE, Exercices 2021 et suivants**  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

#### **13- Ouverture des offres :**

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le ..... à 15 heures par la Commission Interne de

Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie dans la salle de réunion sise à l'Omnisport, nouvelle route Foé, dans les locaux abritant la Délégation Régionale de l'Eau et de l'Energie du Centre.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de **80/100** des points.

#### **14 – Critères d'évaluation des offres :**

##### **14-1 : Critères éliminatoires :**

- 1) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures ;
- 2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 3) Absence de la caution de soumission ;
- 4) Présence d'une information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- 5) Note technique inférieure à 80/100 ;
- 6) Absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon et de non défaillance dans l'exécution des marchés antérieurs au cours des 03 derniers années.

##### **14-2 : Critères essentiels**

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

- 1) Références du Bureau d'Etudes Techniques : **15 points**
- 2) Qualifications et expérience du Personnel : **50 points**
- 3) Moyens Matériels et Logistiques : **05 points**
- 4) Planning et Méthodologie : **20 points**
- 5) Programme de formation proposé : **05 points**
- 6) situation financière du BET : **05 points**

##### **14-3 Evaluation des offres financières**

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées en fonction des critères ci-après :

$$SF = FM \times 100 / F$$

**SF**= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

**FM**= Montant évalué de l'offre la moins-disant ;

**F** = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(80 \times \text{Note Technique}) + (20 \times \text{Note Financière})] / 100$$

#### **15 - Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 120 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **16 - Attribution du marché :**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la meilleure note technico-financière, jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### **17 - Renseignements complémentaires :**

Pour toute informations complémentaires relatives au présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées peuvent s'adresser soit à la DAG/Service des Marchés Publics du MINEE Tél : 222 22 61 83 ou à la Direction de l'électricité.

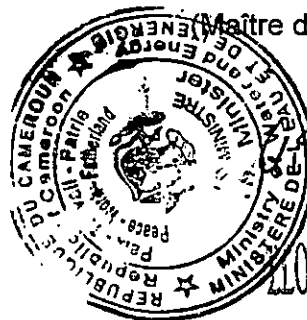
#### **18-Dénonciation**

Corruption ou mauvaises pratiques « pour tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques », bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 /699 37 074.

Yaoundé le, 08 JAN 2021

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie

(Maître d'Ouvrage)



*[Signature]*  
GASTON ESSOMBA

#### **Ampliations:**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINEE ;
- MINEE/DEL
- SOPECAM ;
- DAG/SMP ;
- CHRONO ;
- ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.



**INTERNATIONAL RESTRICTED INVITATION TO TENDER NOTICE**  
**N°0000003/ AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 OF 08 JAN 2021**  
**UNDER EMERGENCY PROCEDURE FOR THE RECRUITMENT OF A**  
**TECHNICAL CONSULTING FIRM TO ENSURE PROJECT MANAGEMENT**  
**WITH THE GOVERNMENT OF CAMEROON AS PART OF THE**  
**CONSTRUCTION PROJECT OF THE 400 KV NACHTIGAL-BAFOUSSAM**  
**ELECTRICITY TRANSMISSION LINE AND RELATED WORKS.**

**FINANCING: MINEE Budget, 2021 and subsequent Financial Years**

**Contracting Authority : Ministry of Water and Energy**

The Minister of Water and Energy, Contracting Authority, on behalf of the Ministry of Water and Energy, Contracting Authority, hereby launches a Restricted International Invitation to Tender for the recruitment of a Technical Consulting Firm in charge of the control and supervision of works of the construction project of the 400kV Nachtigal-Bafoussam electricity transmission line and related works. This consultation follows the Notice of Request for Expression of Interest N°000006/2020/ASMI/MINEE/SG/DEL of 12 March 2020.

**1- Purpose of the Invitation to Tender**

The purpose of the Invitation to Tender is to recruit a Technical Consulting Firm to assist the Contracting Authority during the preparation, construction and commissioning of the project for the construction of the 400kV Nachtigal-Bafoussam power transmission line and related works. The tender is in a single lot.

**2- Nature of services :**

As part of this project, the firm's missions will be as follows:

- Study review ;
- Assistance in drawing up the works contract;
- control of the execution of works ;
- Capacity building and skills transfer;
- periodic reporting to the contracting authority and physical and digital archiving ;
- acceptance of project works and monitoring of facilities during the guarantee phase;
- Follow-up of the operation of facilities during the 12-month guarantee period.

### **3- Turn around time for services:**

The contract to be awarded following the Invitation to Tender will last fifty-two (52) months in total, that is four (04) months for the study review phase, thirty-six (36) months for the construction phase and twelve (12) months of assistance during the guarantee phase;

### **4- Allotment**

The services, which are the subject of this Call for Tenders, will be carried out in a single lot.

### **5- Estimated cost**

The estimated cost of the services is : (Seven Billion One Hundred Million) **7.100.000.000 F CFA**  
Tax Inclusive

### **6- Participation and origin:**

Participation is open on equal terms to the following Firms:

<b>No</b>	<b>Name of the Firm</b>	<b>contact</b>
1	AFRY SUISSE S.A. AND LUXANG ENGINEERING	Stewart Lynas +41 79 199 9596 Email : <a href="mailto:stewart.lynas@afry.com">stewart.lynas@afry.com</a>
2	Groupement STUCKY A GRUNER COMPANY AND ORISS ENERGY Engineering Solutions and Services	Tel : +41 21 637 15 13 +225 01 56 56 04 Email : <a href="mailto:yann.favrel@stucky.ch">yann.favrel@stucky.ch</a> <a href="mailto:orisse@orissenergy.com">orisse@orissenergy.com</a>
3	Groupement DECON INTERNATIONAL AND COLENCO	TEL : +49 617 285 06-200 Fax : + 49 61 72 85 06-490 Email : <a href="mailto:tender@decon.de">tender@decon.de</a>
4	AEC AND INTEGC	P.O Box : 151, Al-Jabriya 46302 Kuwait FAX : +965 226 46 296 / /965 253 25 878 Email : <a href="mailto:info@alabdulhadiengineering.com">info@alabdulhadiengineering.com</a>
5	STUDI INTERNATIONAL AND STUDI CAMEROUN AND EIPL.LTD	TEL : +216 70 021 000 TELECOPIE : +216 70 021 010 Email : <a href="mailto:studi@studi.com.tn">studi@studi.com.tn</a> Web : <a href="http://www.studi.com.tn">www.studi.com.tn</a>
6	DAR Al-Handasah Consultants (shair and Partners) S.A.L	Tel : 698 266 423 ; 679 269 930 ; 01/79002 Email : <a href="mailto:yaounde@dar.com">yaounde@dar.com</a> <a href="mailto:Rabah.aitali@dar.com">Rabah.aitali@dar.com</a>
7	IED AND HATCH.	TEL : +33 472 59 13 20 Site web : <a href="http://www.ied-sa.fr">www.ied-sa.fr</a> Email : <a href="mailto:bisiness@ied-sa.fr">bisiness@ied-sa.fr</a> Chemin de la chaudiere 69340 franheville France

**The short-listed candidates, selected after pre-qualification, will not be allowed to form a group. However, they may form partnerships with local firms.**

They must be less than three (03) months old prior to the original date of submission of bids or must have been drawn up after the date of signature of the Invitation to Tender.

Any incomplete bid in accordance with the requirements of the Tender File will be declared inadmissible. The absence especially of a bid bond issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance will result in the bid's being declared inadmissible.

The required administrative documents must be produced in originals or in copies certified true by the issuing service, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tenders, otherwise they shall be rejected.

They must be valid, therefore dated less than three (03) months before the initial date of submission of the offers.C

## **12- Submission of bids**

The bids drafted in French or English in **seven (07) copies** including the original and six (06) duplicates marked as such, in conformity with the provisions of the Tender Documents, must be submitted against a duly signed receipt or registered with acknowledgement of receipt at the Ministry of Water and Energy, Public Contracts Service, 3rd floor of the TOWER of the Ministerial Building No., Room 03T02, P.O. Box 70 Yaounde, Tel: 222 22 61 83, by .  
25 APR 2021 at 2 p.m., and deposited against receipt. The sealed envelopes containing the bids must be labelled:

000000003/AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 OF 08 JAN 2021  
INTERNATIONAL RESTRICTED INVITATION TO TENDER NOTICE UNDER EMERGENCY  
PROCEDURE FOR THE RECRUITMENT OF A TECHNICAL CONSULTING FIRM TO  
ENSURE PROJECT MANAGEMENT WITH THE GOVERNMENT OF CAMEROON AS  
PART OF THE CONSTRUCTION PROJECT OF THE 400 KV NAGHTIGAL-  
BAFOUSSAM ELECTRICITY TRANSMISSION LINE AND RELATED WORKS.

### **SINGLE LOT**

- 1. Contracting Authority: The Minister of Water and Energy**
- 2. FINANCING : Public Investment Budget 2021 and subsequent Financial Years**

**« TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION ».**

### **13- Opening of bids :**

Tenders will be opened in two stages. The first stage will include the opening of administrative and technical offers, followed by the opening of the financial offers of the tenderers who would have obtained the minimum required technical score.

The opening of administrative documents and technical bids will take place on  
26 APR 2021 at 3 p.m. by the Internal Tender's Board at the Ministry of Water and Energy in its meeting room located at Omnisport, nouvelle route Foé, in the premises housing the Centre Regional Delegation for Water and Energy.

## **7- Financing :**

The services, subject of this Invitation to Tender, are financed by MINEE's Public Investment Budget, 2021 and subsequent Financial Years.

## **8- Bid bond (guarantee):**

Under pain of rejection, each bidder must attach to its administrative documents, a bid bond issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance as listed in Document 12 of the Tender File, specifying [a lump sum equal to **142, 000,000 (one hundred and forty two million) CFAF**; it is at most equal to 2% of the estimated cost of the contract including all taxes (TI) in accordance with the decree in force, and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of bids.

The other required administrative documents must be produced in originals or copies certified true by the issuing service or an administrative authority (Senior Divisional Officer, Divisional Officer,...), in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender.

They must be less than three (03) months old prior to the date of submission of bids or must have been drawn up after the date of signature of the Invitation to Tender.

Any bid that does not comply with the requirements of this notice and of the Tender Documents will be declared inadmissible. The absence of a bid bond issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance or failure to comply with the model documents of the Tender File will result in the bid's rejection.

**NB :** A bid bond issued by an international financial institution is acceptable provided that this body formally appoints a local correspondent approved by MINFI who will act as guarantor in the event of an Appeal.

## **9- Consultation of the Tender Documents**

The Tender File can be obtained at the Ministry of Water and Energy, Department of General Affairs, Public Contracts Service, 3rd floor of the Tower of the Ministerial Building No.1, Room 03T12, P.O. Box 70 Yaounde, Tel: 222 22 61 83, upon publication of this notice.

## **10- Acquisition of the Tender Documents**

The Tender File can be obtained at the Ministry of Water and Energy, Department of General Affairs, Public Contracts Service, 3rd floor of the Tower of the Ministerial Building No.1, Room **03T12, P.O. Box 70 Yaounde, Tel: 222 22 61 83**, upon publication of this notice against presentation of a receipt of payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **SIX HUNDRED THOUSAND (600,000) CFA Francs** representing the purchase costs of the File.

During the withdrawal of the Tender File, bidders must get registered by leaving their full address. (P.O. Box, Fax, Telephone, etc.).

## **11- Admissibility of tenders**

Under pain of rejection, the other required documents of the administrative file must imperatively be produced in originals or in copies certified true by the issuing service or an administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Invitation to Tender.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

As regards financial offers, they will be opened at the end of the technical analysis and this will only concern tenderers who would have obtained the minimum technical score of **80/100** points.

#### **14 – Criteria for the evaluation of tenders:**

##### **14-1: Eliminary criteria:**

- 1) Absence or non-conformity of a document in the administrative file after a period of 48 hours;
- 2) False declaration or falsified documents;
- 3) Absence of the bid bond;
- 4) Presence of financial information in the administrative or technical offer;
- 5) Technical score below 80/100 ;
- 6) Absence of a sworn statement on the non-abandonment and non-failure in the execution of previous contracts over the last three years.

##### **14-2 :Essential criteria**

Technical offers will be scored according to the following essential criteria:

- 1) References of the Technical Consulting Firm : **15 points**
- 2) Staff Qualifications and Experience : **50 points**
- 3) Material and Logistics resources : **05 points**
- 4) Planning and Methodology : **20 points**
- 5) Proposed training programme : **05 points**
- 6) Financial situation of the Technical Consulting Firm : **05 points**

##### **14-3 Evaluation of financial bids**

Only the financial bids of tenderers whose technical offer has been declared admissible following the examination of the conformity of the administrative documents (1st stage) and the technical evaluation (2nd stage) will be evaluated and scored according to the following criteria :

$$\mathbf{SF= FM \times 100/F}$$

**SF**= Score on the amount of the tenderer's financial bid;

**FM**= assessed amount of the lowest bid;

**F** = Tenderer's evaluated amount.

A weighting will be made between the technical score and the financial score to obtain the final score N (technical-financial score) according to the formula below:

$$N = [(80 \times \text{Technical Score}) + (20 \times \text{Financial Score})] / 100$$

**15 – Validity of bids**

Tenderers remain bound by their tenders for 120 days from the deadline for submission of tenders.

**16 – Award of contract:**

The Contracting Authority will award the Contract to the Bidder whose bid has been evaluated as the highest evaluated bid, that is., the bid with the highest technical/financial score in accordance with the Tender File.

**17 – Further information:**

For any additional information relating to Invitation to Tender, interested companies may contact either MINEE's DAG/Public Contracts Service : 222 22 61 83 or the Department of Electricity.

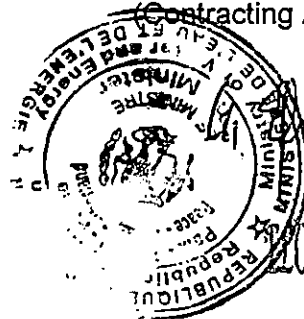
**18–Denunciation**

Corruption or malpractice "for attempted corruption or malpractice", please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 20 57 25 /699 37 074.

Yaounde the, \_\_\_\_\_  
The Minister of Water and Energy  
(Contracting Authority)

**Copies to:**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINEE ;
- MINEE/DEL
- SOPECAM ;
- DAG/SMP ;
- CHRONO ;
- ARCHIVES ;
- POSTING.



*[Handwritten signature]*

*YOUNDOU ESSOMBA Gaston*

**Pièce 2**

**REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES  
(RGAO)**

## **Table des matières**

1. Introduction
2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours
3. Etablissement des propositions
  - 3.1 Proposition technique
  - 3.2 Proposition financière
4. Soumission, réception et ouverture des propositions
5. Evaluation des propositions
  - 5.1 Généralités.
  - 5.2 Evaluation des Propositions techniques
  - 5.3 Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours
6. Négociations
7. Attribution du Contrat
8. Publication des résultats d'attribution et recours .
9. Confidentialité
10. Signature du marché
11. Cautionnement définitif

## **REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)**

### **1. Généralités**

1.1. Le Maître d'Ouvrage sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et Fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que

ii. Le Maître d'Ouvrage n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires Fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont

pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par Le Maître d'Ouvrage pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission);

b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, Le Maître d'Ouvrage :

Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que Le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

## **2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours**

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de Le Maître d'Ouvrage avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. Le Maître d'Ouvrage donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, Le Maître d'Ouvrage peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. Le Maître d'Ouvrage avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'Maître d'Ouvrage à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission.

Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. Le Maître d'Ouvrage dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

## **3. Etablissement des propositions**

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre

Une proposition rédigée dans la (les) langue (s) spécifiée (s) dans le RPAO.

### ***Proposition technique***

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements Fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Maitre d'Ouvrage comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est Fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique Fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints  
(Pièce 4) :

i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel pro- posé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être Fournis par Le Maitre d'Ouvrage (Tableau 4C) ;

iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;

iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;

v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps)

nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

### ***Proposition financière***

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'Ouvrage en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

### ***4. Soumission, réception et ouverture des propositions***

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
  - i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou
  - ii. manque à son obligation de Fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
  - iii. refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

## **5. Evaluation des propositions**

### **Généralités**

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de Le Maître d'Ouvrage vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

### **Evaluation des Propositions techniques**

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous-critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score

technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, Le Maître d'Ouvrage avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. Le Maître d'Ouvrage dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

### ***Ouverture et évaluation des propositions financières et recours***

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. Le Maître d'Ouvrage dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des Marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, Fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au para- graphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ;  $T + P$  étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, Le Maître d'Ouvrage retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

## **6. Négociations**

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre Le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. Le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit Fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, Le Maître d'Ouvrage entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, Le Maître d'Ouvrage exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, Le Maître d'Ouvrage et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, Le Maître d'Ouvrage invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

### **7. Attribution du contrat**

7.1 Une fois les négociations menées à bien, Le Maître d'Ouvrage attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

### **8. Publication des résultats d'attribution et recours**

8.1. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. Le Maître d'Ouvrage est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre de l'Eau et de l'Energie avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

### **9. Confidentialité**

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

### **10. Signature du marché**

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la

Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

### **11. Cautionnement définitif**

11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par Le Maître d'Ouvrage le prestataire Fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle Sixni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

**Pièce 3**

**REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES  
(RPAO)**

<p><b>Clauses du RGAO</b></p> <p>1.1</p>	<p><b>Données particulières</b></p> <p>Le Maitre d'Ouvrage est le Ministre de l'Eau et de l'Energie.</p> <p>Nom du Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations : <b>Le Ministre de l'Eau et de l'Energie</b></p> <p>Mode de sélection : qualité-coût.</p>
<p>1.2</p>	<p>Les offres des soumissionnaires devront être réparties en quatre (04) volumes placés une enveloppe contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) et l'offre technique (volume 2)</li> <li>✓ L'enveloppe B contenant l'offre financière (volume 3) ;</li> </ul> <p>L'ensemble des deux enveloppes doit être ensuite placé dans une grande enveloppe portant la référence de l'Appel d'Offres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enveloppe D copie de l'offre financière témoin</li> </ul>
<p>1.3</p>	<p><b>1.31 Nom, objectifs et description des missions :</b></p> <p><b>Projet de construction de la ligne de transport d'électricité 400kv Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mission 1 : Contrôle et validation de l'ensemble des études (APS, APD, Plan d'exécution...);</li> <li>✓ Mission 2 : Assistance technique et juridique à l'élaboration du contrat des travaux d'exécution conformément au Code des Marchés Publics camerounais et aux meilleures pratiques internationales ;</li> <li>✓ Mission 3 : Contrôle de l'exécution des prestations de l'entrepreneur conformément au contrat des travaux ;</li> <li>✓ Mission 4 : Réception des ouvrages et assistance technique pendant la première année d'exploitation dudit projet ;</li> <li>✓ Mission 5 : Renforcement des capacités et transfert de compétence pendant les phases de conception, de construction et d'exploitation ;</li> <li>✓ Mission 6 : Archivage numérique et physique des données issues des différentes étapes du projet (études, APS, APD, plan d'exécution, note de calcul, rapport du maître d'œuvre, décomptes, marchés, lois, décrets, normes, photos, vidéo..) et mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) pendant lesdites étapes.</li> </ul> <p>L'ensemble des missions est reparti en un seul lot.</p> <p>1.3.2. L'évaluation des performances du cabinet sera faite conformément aux indicateurs d'appréciation et dispositions du point XVII des TDRs.</p>
<p>1.4</p>	<p>La mission comporte plusieurs phases : oui</p> <p>Conférence préalable à l'établissement des propositions : non</p>
<p>1.5</p>	<p>Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie au Téléphone +237 222 22 20 99.</p>
<p>1.6</p>	<p>Le Maitre d'Ouvrage met à la disposition du soumissionnaire, toute la documentation nécessaire à l'élaboration de son offre.</p>

1.7	<p>Le Maître d'Ouvrage envisage la nécessité d'assurer une certaine continuité pour les activités en aval : Non</p> <p>Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes: Disqualification pure et simple du ou des soumissionnaires concernés.</p>
1.8	<p>L'article 197 du Code des Marchés Publics : L'autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, l'autorité Contractante :</p> <p>a) définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :</p> <p>i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,</p> <p>ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;</p> <p>iii) "pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;</p> <p>iv) "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.</p> <p>b) rejettera une proposition d'attribution s'il en ressort que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.</p>
2.	<p>Des éclaircissements peuvent être demandés quatorze (14) jours avant la date de dépôt des offres.</p> <p>Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande par écrit, télégramme, télécopie ou télex adressée.</p>
3	<p><b>3.1 Etablissement des propositions</b></p> <p>Les propositions doivent être soumises dans la (les) langue (s) suivante (s) : français ou anglais.</p>
3.1	
3.2	<p>i. Deux consultants figurant sur la liste restreinte peuvent s'associer : <b>Non</b> mais un groupement avec les BET locaux est admis.</p>

3.3	<p><b>ii. Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1 expert Chef de projet</b>, Ingénieur de Génie Electrique (BAC+5) ou électrotechnicien ou électromécanicien, ayant au moins 15 ans d'expérience dans la construction des lignes de transport d'énergie et des postes de transformation d'énergie à 400 et 225 kilovolts minimum ;</li> <li>- <b>1 Responsable « études d'exécution »</b> ingénieur génie électrique (BAC+5), électrotechnicien , électromécanicien, (en charge de la validation des plans et notes d'exécution) ayant au moins 12 ans d'expérience dans des projets</li> </ul>
-----	--

	<p>similaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1 expert en simulation réseaux HT,THT</b> et calculs de répartition de puissance Ingénieur Génie Electrique(BAC+5), ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine ;</li> <li>- <b>1 expert en Postes HT et THT</b> Ingénieur de Génie électrique ou électrotechnicien (BAC+5), ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires ;</li> <li>- <b>1 expert Lignes HT et THT</b> Ingénieur de Génie électrique ou électrotechnicien (BAC+5) , ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires ;</li> <li>- <b>1 expert en calcul des structures</b> ingénieur Génie Civil, (BAC+5), ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires</li> <li>- <b>1 Expert en système Contrôle/Commande et SCADA</b>, Ingénieur Genie électrique, électrotechnique ou equivalent (BAC+5), ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires ;</li> <li>- <b>1 expert environnementaliste</b> spécialisé en environnement (BAC+5), ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires</li> <li>- 1 expert contrat Juriste (BAC+4) ;10 ans d'expérience dans des projets similaires ;</li> <li>- <b>1 Socio-économiste</b> spécialisé dans les sciences Economique et Sociologique (BAC+4);Au moins dix (10) ans d'expérience, dans les projets similaires ;</li> <li>- <b>1 Expert en protection et relais</b> Ingénieur de Génie Electrique électrotechnique, ou équivalent (BAC+5), spécialiste en étude de stabilité et calculs de courants de court-circuit et protection des réseaux électriques ayant au moins 10 ans d'expérience dans les projets similaires ;</li> <li>- <b>1 Expert géotechnicien</b> ingénieur en géotechnique ou equivalent (BAC+5) ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires ;</li> <li>- <b>1 Expert topographe</b> ingénieur en topographie ou equivalent (BAC+5) ayant au moins 10 ans d'expérience dans des projets similaires.</li> <li>- 1 Analyste financier spécialisé dans les études économiques et financières ou equivalent (BAC+5). Ayant 10 ans d'expérience dans les projets similaires,</li> <li>- <b>1 Ingénieur Junior</b> niveau (BAC+5) dans n'importe quel domaine des techniques industrielles sans expérience et formé dans une école de formation nationale ;</li> </ul> <p><b>Le personnel ne sera pris en compte que s'il présente des copies certifiées datées de moins de (03) mois et traduites en français ou en anglais. Par, il devra Fournir la preuve de son inscription dans l'ordre des ingénieurs correspondant de son pays. Attestation de présentation de l'original du diplôme pour les nationaux.</b></p> <p><b>Attestation de disponibilité sur l'honneur.</b></p>
3.4	<p>iii. La formation constitue un élément majeur de cette mission : Oui.</p> <p>Le Consultant devra prévoir une équipe de formateurs et proposer des formation sur la conception, l'exploitation, les techniques de maintenance et télé conduite des réseaux HT, la rédaction des contrats dans un marché d'énergie électrique aussi une formation sur l'étude de stabilité.</p>

3.5	iv. Autres renseignements à fournir dans la proposition technique : Néant
3.6	Impôts: Le Consultant est assujéti aux impôts conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun
3.7	L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : Oui Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date de soumission, soit jusqu'au: _____
3.8	Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date de soumission, soit jusqu'au: _____
3.9	<p><b>Soumission, réception et ouverture des propositions</b></p> <p>Les offres seront présentées en <b>sept (07) exemplaires</b> soit un <b>(01) original</b> et six <b>(06) copies</b> marquées comme tels, selon le système double enveloppe.</p> <p>Les propositions des soumissionnaires seront déposées sous plis fermés, au <b>Ministère de l'Eau et de l'Energie, Commission Interne de Passation des Marchés</b>, sis à l'immeuble du MINEE nouvelle route Omnisport, au plus tard le _____ à <b>14 heures</b>, contre récépissé.</p>
4	<p>Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes (placés dans quatre enveloppes distingue dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'enveloppe A contenant les Pièces administratives</li> <li>➤ L'enveloppe B contenant l'Offre technique,</li> <li>➤ L'enveloppe C contenant l'offre financière,</li> <li>➤ L'enveloppe D contenant une copie de l'offre financière témoins.</li> </ul> <p>Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A,B,C, et D), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant la mention.</p> <p><b>AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONALE RESTREINT</b></p> <p>N° _____ /AOIR/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 DU _____</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p><b>EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUE (BET) DEVANT ASSURER LA MAITRISE D'ŒUVRE AUPRES DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE</b></p> </div> <p><b>LOT UNIQUE</b></p> <p><b>Maître d'Ouvrage : Le Ministre de l'Eau et de l'Energie</b></p> <p><b>FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public du MINEE, Exercices 2021 et suivants</b></p> <p><b>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</b></p> <p>Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique (autre que le blanc).</p>

4.1	<p><b>1.Volume1: Le dossier administratif</b> contiendra les pièces suivantes:</p> <p>a. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée au taux en vigueur;</p> <p>b. accord de groupement le cas échéant</p> <p>c. Le pouvoir de signature le cas échéant;</p> <p>d. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et deCommerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;</p> <p>e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréé par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;</p> <p>f. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;</p> <p>g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de <b>cent quarante deux millions (142 000 000) francs CFA</b> et d'une durée de validité de 150 jours délivré par une Banque de première ordre ou une compagnie d'Assurance agréée par le Ministre des Finances ou une institution financière internationale ayant une correspondance locale;</p> <p>h. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP;</p> <p>i. Une attestation de non redevance ou le K-BIS, ou ce qui en tient lieu ;</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une copie de son Registre de Commerce ;</li> <li>2. Une Attestation de Soumission CNPS ;</li> <li>3. une attestation de non redevance ;</li> </ol> <p><b>N.B : les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois et en cours de validité à la date de remise des offres et être présentées conformément au Décret 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>En cas de groupement d'entreprises, toutes les entreprises du groupement produiront chacune un dossier administratif complet à l'exception des pièces a, d, e et f qui sont produits par le mandataire.</b></li> <li>➤ <b>Les Cabinets Internationaux produiront le K-BIS pour les pays où il est applicable, les pièces a,b,c,d,e,g et/ou toute pièce justifiant la domiciliation, les statuts du Cabinet, le Registre de Commerce et Immobilier et la situation fiscale.</b></li> </ul>
4.2	<p><b>Lieu, date et heure d'ouverture des plis :</b> Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront <b>ouvertes</b> par la Commission Interne de Passation des Marchés, (CIPM) auprès du MINEE le _____ à partir de <b>15 heures, heure locale</b>, en présence de l'Observateur Indépendant, des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat et des représentants du Maître d'Ouvrage.</p> <p>Toute demande d'information au Maître d'ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante au moins 14 jours avant l'<b>ouverture</b> des plis :</p> <p><b>Ministère de l'Eau et de l'Energie</b>, Services des Marchés Publics, BP 70 Yaoundé, Tél: 222 22 61 83.</p>

4.3

**2. Volume 2 : Propositions technique**

Copie critère essentiel :

- A- Références du bureau d'études techniques (15 points);
- B- Qualifications et expériences du personnel (50 points);
- C- Moyens Matériels et logistiques (05 points);
- D- Planning et Méthologie (20 points);
- E- Programme de formation proposé (05 points);
- F- Situation financière du BET (05 points).

Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant (voir Pièce N° 10 : Grille d'Évaluation) :

➤ **Expérience du Consultant dans le domaine maîtrise d'œuvre de la construction des lignes et des Postes Hautes et Très Hautes tension :**

Ce critère d'évaluation est noté sur la base du nombre de références présentées par le soumissionnaire relatives à des missions, effectuées durant les 10 dernières années, de maîtrise d'œuvre, de supervision, ou Ingénieur du Propriétaire pour le suivi de travaux de projets des lignes de transport électrique haute et très haute tension :

- 1) Références en Afrique: 2 points par référence – un maximum de 8 points sera attribué à ce sous-critère.
- 2) Références dans le reste du monde (hors pays d'origine du soumissionnaire) : 1 points par référence – un maximum de 7 points sera attribué à ce sous-critère.

**Une référence ne sera prise en compte que si les justificatifs suivants sont joints : première et dernière page du contrat ainsi que le contenu du contrat décrivant au mieux la mission effectuée+ attestation de bonne fin ou pv de réception.**

- **extrait du contrat décrivant au mieux la mission effectuée, le montant de l'adresse du client.**

Sous-total critère (i) : 15 points

➤ **Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission**

La liste ci-dessous identifie les postes-clés à Fournir par le soumissionnaire dans le cadre des services faisant l'objet de l'appel d'offre. Le CV proposé pour chaque poste clé sera évalué individuellement et se verra attribué une note d'évaluation distincte :

Postes clés	Note maximale
<b>Chef de Projet</b> , Ingénieur de Génie Electrique (BAC+5), électrotechnicien, électromécanicien (15 ans d'expérience)	6
<b>Responsable études d'exécution ingénieur génie électrique (BAC+5), électrotechnicien , électromécanicien Ingénieur de Génie Electrique, électrotechnicien, électromécanicien (12 ans d'expérience) dans des projets similaires</b>	5
<b>Ingénieur Génie Electrique (BAC+5), spécialiste simulation réseaux HT et calculs de répartition (ayant au moins 10 ans d'expérience)</b>	5
<b>expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Postes HT et THT, ayant au moins 10 ans</b>	5

d'expérience)_____	
<b>expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique (BAC+5), spécialiste Lignes HT et THT, (ayant au moins 10 ans d'expérience)_____</b>	5
<b>ingénieur Génie Civil (BAC+5), spécialiste structures, (ayant au moins 10 ans)_____</b>	2
<b>Spécialiste en système contrôle commande et SCADA ayant au moins 10 ans</b>	4
<b>Expert environnementaliste (10 ans d'expérience) .....</b>	2
<b>Expert contrat (10 ans d'expérience)-----</b>	2
<b>Socio-économiste (10 ans d'expérience).....</b>	1
<b>Expert en Protection et Relais (ayant au moins 10 ans d'expérience)_____</b>	2
<b>Ingénieur Géotechnicien (BAC+5) (10 ans d'expérience).....</b>	2
<b>Topographe (10 ans d'expérience)_____</b>	2
<b>Analyste financier (ayant au moins 10 ans d'expérience)_____</b>	1
<b>Ingénieur junior</b>	1
<b>NB : il sera attribué un (01) point supplémentaires à chaque experts clés de nationalité camerounaise parmi les quatorze (14) personnel clés de la mission (maximum cinq (05) experts notés)</b>	5
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>
<p>Le nombre de points attribués à chaque poste clé sera déterminé en tenant compte des 3 sous-critères suivants et de leur facteur de pondération associé :</p> <p><u>Sous-total critère (ii) : 50 points</u></p> <p><b>N.B. un personnel spécialisé ne sera pris en compte que si les pièces suivantes sont produites telles que citées ci-après : une copie certifiée conforme de diplôme datant de moins de trois (03) mois et traduit en français ou en anglais, un curriculum vitae récemment signé (moins de 03 mois) par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition, une Attestation de Disponibilité signée par le personnel spécialisé et le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition. Le personnel inclura la preuve de son inscription dans l'ordre des ingénieur de son pays.</b></p> <p><b>- Attestation de présentation de l' original pour les nationaux signée par l'autorité compétente.</b></p>	

	<p>➤ <b>Planning et méthodologie (20 points)</b>  Les sous-critères d'évaluation sont les suivants :</p> <p>1) Qualité et adéquation de la méthodologie proposée : 8 points  2) Plan de travail / Structure organisationnelle : 6 points  3) <b>Programme de formation et le transfert de technologie</b> : 6 points  NB) (la formation sera noté sur la base du plan de formation (théorique et pratique) proposé par le soumissionnaire  <u>Sous-total critère (iii) : 20 points</u></p> <p>➤ <b>Matériels et logistics 05 points</b>  Le matériel devra intégrer : le matériel roulant (véhicules tout terrain..) , le matériel informatique (ordinateurs de bureau, laptops, imprimantes les onduleurs..), le matériel de mesure et de contrôle (mégohmmètre, telluromètre, ... ) ; les équipements de protection( combinaison, chaussures de sécurité, les gangs isolants, les casque..).  <b>N.B. un matériel ou moyen logistique ne sera pris en compte que si les justificatifs suivants sont produits : factures certifiées conformes (certification datant de moins de trois (03) mois) au nom du prestataire pour le matériel et carte grise ou contrat de location pour les véhicules au nom du propriétaire.</b>  <u>Sous-total critère (iv) : 05 points</u></p> <p>➤ <b>Programme de formation proposé (05 points)</b>  <u>Sous-total critère (v) : 05 points</u></p> <p>➤ <b>Situation financière du BET (05 points)</b>  - Capacité financière/surface financière 20% du montant TTC de la soumission (2 points) ;  - bilans certifiés par un expert comptable CA cumulé au cours des trois (03) dernières années (3 points).  <u>Sous-total critère (vi)</u></p> <p><b>Total de points pour les six critères : 100 points.</b>  <b>Total 100 points</b></p> <p>Le score technique minimum requis est de : 80 points sur 100.</p> <p>Laf ormule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante:  <i>Soit <math>S_f = 100 \times F_m/F</math>, <math>S_f</math> étant le score financier, <math>F_m</math> la proposition la moins disante et <math>F</math> le montant de la proposition considérée, ou toute autre formule linéaire.</i></p> <p>Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont:  T=0,8 et  F=0,2</p> <p>Les négociations ont lieu à l'adresse, Ministère de l'Eau et de l'Energie, le _____ à 12 heures.  Le début de la mission est prévu pour le _____</p> <p><b>ATTRIBUTION DU MARCHÉ</b>  Le Maitre d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la meilleure note technico-financière, jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.</p>
4.4	<p><b>3.Volume 3 : La proposition financière</b> contiendra les pièces ci-après visées au 3.6 du RGAO:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre de soumission de la proposition financière pour les marchés à paiement par prix</li> <li>• État récapitulatif des coûts</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventilation des coûts par activité</li> <li>• Coût unitaire du personnel clé</li> <li>• Coût unitaire du personnel d'exécution</li> <li>• Ventilation de la rémunération par activité</li> <li>• Frais remboursables par activité</li> <li>• Frais divers pour les marchés à paiement par prix unitaire</li> <li>• bordereau des prix unitaires</li> <li>• détail estimatif</li> <li>• sous détail des prix unitaires : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prix unitaire élémentaire (cf. 5.D. 5.E...etc.) ;</li> <li>2. Décomposition des prix unitaires ;</li> </ol> </li> </ul> <p>Frais remboursables, le cas échéant.</p>
4.4.1	<p><b>Date et heure de dépôt des offres :</b> Le Dossier administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumis au plus tard aux adresses, date et heure suivantes : Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, le _____ à <b>14 heures, heure locale.</b></p>

**Pièce 4**

**PROPOSITIONS TECHNIQUES  
TABLEAUX TYPES**

## **Pièce 4**

- 4.1. Lettre de soumission de la Proposition Technique
- 4.2. Références du Candidat
- 4.3. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être Fournis par le Maître d'Ouvrage
- 4.4. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission
- 4.5. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
- 4.6. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé
- 4.7. Calendrier du personnel spécialisé
- 4.8. Calendrier des activités (programme de travail)

## 4.1.Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu,  
date]

À:[Nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du [date] et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique [préciser le(s) lots, le cas échéant].

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est-à-dire avant le [date], nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues

. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature dure présentant habilité:

Nom et titre du signataire:

Nom du Candidat: Adresse:

## 4.2. Références du Candidat

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission:	Pays:
Lieu:	Personnel spécialisé Sixni par votre société/organisme (profils):
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission:
Adresse:	Nombre de mois de travail; Durée de la Mission:
Délai:	
Date de démarrage : d'achèvement: <i>(mois/année)</i>	Date <i>(mois/année)</i> Valeur approximative des services (en francs CFA HT):
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels:	Nombre de mois de travail de spécialistes Fournis par les
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe):	
Descriptif du projet:	
Description des services effectivement rendus par votre personnel:	

Nom du candidat: \_\_\_\_\_

*Produire justificatifs*

### **4.3. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être Fournis par le Maître d’Ouvrage.**

**Sur les termes de référence:**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

**Sur les données, services et installations devant être Fournis par le Maître d’Ouvrage:**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

### **4.4. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission**

## 4.5. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

### 1. Personnel technique / de gestion

Nom	Poste	Attributions

### 2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions

## 4.6. Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé

Poste: .....

Nom du Candidat: .....

Nom de l'employé: .....

Profession: .....

Diplômes: .....

Date de naissance: .....

Nombre d'années d'emploi par le Candidat: .....

Nationalité: .....

Affiliation à des associations/groupements professionnels: .....

Attributions spécifiques: .....

### Principales qualifications:

*[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]*

### Formation:

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

### Pièces Annexes:

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

### Expérience professionnelle:

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

### Connaissances informatiques:

*[Indiquer, le niveau de connaissance]*

### Langues:

*[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/parlée.]*

### Attestation:

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

..... Date: .....

*[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]*

Nom de l'employé: .....

Nom du représentant habilité: .....

### 4.7. Calendrier du personnel spécialisé

Nom	Poste	Rapports à Fournir/activités	Mois (sous forme de diagramme à barres)												Nombre de mois		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
																	Sous-total (1)
																	Sous-total (2)
																	Sous-total (3)
																	Sous-total (4)

Temps plein: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Temps

partiel:

Rapports à Fournir: \_\_\_\_\_

Durée des activités: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

## 4.8. Calendrier des activités (programme de travail)

### A. Préciser la nature de l'activité

	<i>[Mois à compter du début de la mission]</i>												
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	
Activité (tâche)													
_____													
_____													
_____													
_____													

### B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1.Rapport initial	
2.Rapports d'avancement a.Premier rapport d'avancement b.Deuxième rapport d'avancement	
3.Projet de rapport final	
4.Rapport final	

**Pièce 5**

**PROPOSITIONS FINANCIERES  
TABLEAUX TYPES**

## **Note relative à la proposition financière**

Les prestations faisant l'objet d'un marché sont réglées, soit par des prix forfaitaires appliqués à tout ou partie du marché quelles que soient les quantités, soit par des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées: est forfaitaire tout prix qui rémunère le titulaire pour un ensemble de prestations, un ouvrage ou une partie d'ouvrage, tel que défini dans le marché.

La fixation d'un prix forfaitaire est imposée dès lorsque les prestations sont bien définies au moment de la conclusion du marché.

## Pièce 5

### Récapitulatif des tableaux types

- 5.1. Lettre de soumission de la proposition financière *pour les marchés à paiement par prix forfaitaires*
- 5.2. Etat récapitulatif des coûts
- 5.3. Ventilation des coûts par activité
- 5.4. Coût Unitaire du Personnel Clef
- 5.5. Coût Unitaire du Personnel d'Exécution
- 5.6. Ventilation de la rémunération par activité
- 5.7. Frais remboursables par activité
- 5.8. Frais divers *pour les marchés à paiement par prix unitaires*  
*pour les marchés à paiement par prix unitaires*
- 5.9. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 5.10. Cadre du détail estimatif
- 5.11. Cadre du sous-détail des prix unitaires
  1. Prix unitaires élémentaires (cf.5.4.;5.5.;...etc);
  2. Décomposition des prix unitaires;
  3. Frais remboursables,le cas échéant.

## 5.1. Lettre de soumission de la proposition financière

*[Lieu, date]*

À: *[Nom et adresse de l'Autorité Contractante]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour *[titre des services]* conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° *[à indiquer]* en date du *[date]* et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à *[montant en lettres et en chiffres ainsi que le (s) lot (s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]*. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à *[montant (s) en lettres et en chiffres]*.

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au *[date]*.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant  
habilité:

Nom et titre du signataire:

Nom du Candidat: Adresse:



### 5.3. Ventilation des coûts paractivité

Activité no:	Activité no:	Description:
Composantes du prix	Monnaie(s)	Montant(s)
Rémunération		
Frais remboursables		
Frais divers		
Sous-total		

### 5.4. Coûts unitaires du personnel clé

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

### 5.5. Coûts unitaires du personnel d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

### 5.6. Ventilation de la rémunération par activité

Activité N°: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

Noms	Poste	Apport	Rémunération Taux de change	Montant
Personnel permanent				
Personnel locaConsultantse				

## 5.7. Frais remboursables par activité

Activité N°: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Voyages aériens internationaux	Par voyage			
2.	Frais de voyage divers	Par voyage			
3.	Indemnité de subsistance	Par jour			
4.	Frais de transport locaux				
5.	Loyers de bureaux /logement/ Services de bureau				
	<b>Total général</b>				

## 5.8. Frais divers

Activité no: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Frais de communications entre _____ et _____ (téléphone, fax, e-mail)				
2.	Rédaction, reproduction de rapports				
3.	Matériel bureautique : ordinateurs, imprimante, copieur, onduleur, scanner, acquisition logiciel etc.				
4.	Matériel roulant : véhicules du projet (08 de type 4x4 pick up et 02 de type Station wagon),				
5.	Formation au siège du BET  Frais de suivi (maître d'ouvrage)				

## 5.9. CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Poste	Unité	P.U. CHIFFRES en (F CFA HTVA)	P.U. en LETTRES (F CFA HTVA)
1	Chef de projet (Ingénieur de Génie Electrique, électrotechnicien, électromécanicien)	Mois		
2	Responsable « Etudes d'Exécution » (Ingénieur de Génie Electrique, électrotechnicien, électromécanicien)	Mois		
3	Ingénieur Génie Electrique, spécialiste simulation réseaux HT et calculs de répartition	Mois		
4	Expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Postes HT et THT	Mois		
5	Expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Lignes HT et THT			
6	ingénieur Génie Civil, spécialiste structures	Mois		
7	Expert en système Contrôle/Commande et SCADA	Mois		
8	expert environnementaliste	Mois		
9	Expert contrat	Mois		
10	Socio-économiste	Mois		
11	Expert en protection relais	Mois		
12	Ingénieur géotechnicien	Mois		
13	Ingénieur topographe	Mois		
14	Analyste financier	Mois		
15	Un (01) ingénieur junior	Mois		
16	PERSONNEL D'APPUI (ingénieurs juniors, informaticien, secrétaire, chauffeur.) etc.	FF		
17	MOBILITE DU PERSONNEL : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ 08 Véhicules 4x4 et 02 véhicules station wagon</li> <li>▪ Entretien véhicules</li> <li>▪ Assurance véhicules</li> </ul>	U		
18	FRAIS DE TRANSPORT INTERNATIONAUX (voyage)	Nombre A/R		
19	FONCTIONNEMENT (bureaux, matériel informatique.)	Mois		
20	Formation du maître d'ouvrage au siège du BET	personnes		
21	Assistance du maître d'ouvrage pendant la période de garantie	mois		

## 5.10. Cadre du détail estimatif et quantificatif

N°	Poste	Unité	Quantité	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
				(F CFA HTVA)	(F CFA HTVA)
1	Chef de projet (Ingénieur de Génie Electrique, électrotechnicien, électromécanicien)	mois	42		
2	Conducteur des travaux responsable » études d'exécution » ingénieur génie électrique, électrotechnicien électromécanicien	mois	36		
3	Ingénieur Génie Electrique, spécialiste simulation réseaux HT et calculs de répartition	mois	14		
4	expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Postes HT et THT	mois	14		
5	expert électrotechnicien ou Ingénieur Génie électrique, spécialiste Lignes HT et THT	mois	14		
6	ingénieur Génie Civil, spécialiste structures	mois	12		
7	Expert en système Contrôle/Commande et SCADA	mois	12		
8	expert environnementaliste	mois	4		
9	Expert Contrat	mois	6		
10	Socio - Economiste	mois	4		
11	Expert en Protection et Relais	Mois	10		
12	Ingénieur géotechnicien	Mois	6		
13	Ingénieur topographe	mois	6		
14	Analyste Financier	mois	4		
15	Ingénieur junior	mois	52		
16	Personnel d'Appui (ingénieur électricien, informaticien, secrétaire )	FF	24		
17	mobilité du personnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 8 Véhicules 4x4 et 02 véhicule station wagon</li> <li>▪ Entretien véhicules</li> <li>▪ Assurance véhicules</li> </ul>	U	10		
18	frais de transport internationaux voyage..)	Nombre A/R			
19	Fonctionnement (bureaux, matériel informatique..)	ff			
20	Formation du personnel du Maître d'Ouvrage au siège du BET	personnes	15		
21	Assistance du maître d'ouvrage pendant la période de garantie	mois			
	TVA (19,25%)				
	TSR (%)				
	IR (2,2%)				
	NAM				
Total Hors Taxe (THT) .....					

Arrêté le présent détail estimatif et quantificatif à la somme de .....Hors Taxes

SIGNATURE

**NB : Un mois après la notification du BET, l'entreprise devra soumettre au Maître d'Ouvrage la liste du personnel d'appui**

**Pièce 6**

TERMES DE REFERENCE  
(TDR)

## 1. Contexte et justification des prestations

L'Etat du Cameroun envisage d'accroître l'accès en énergie électrique dans certaines Régions et de promouvoir l'interconnexion électrique avec la République Fédérale du Nigéria, ainsi que l'évacuation de l'énergie des différentes sources de production à l'instar de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal, Song Dong, Grand Eweng ...

La mise en service dudit ouvrage devra intervenir entre le mois d'octobre 2022 et octobre 2023 conformément à la mise en service de la première turbine et la mise en service totale de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal.

Le projet de construction de la ligne 400 Kv entre Nachtigal-Bafoussam ainsi que les ouvrages connexes est composé ainsi qu'il suit :

- La ligne 400 Kv double terre avec 03 faisceaux entre Nachtigal-Bafoussam;
- La construction du poste de transformation 225/400 Kv ;
- L'extension du poste de Bafoussam ;
- Construction des lignes 90 Kv entre Nachtigal-Bafia ; Bafoussam-Bangangté ; Bafoussam-Foumban ; Nachtigal-Nkometou ;

Le Gouvernement de la République du Cameroun a signé avec l'entreprise Kalpataru Power Transmission Ltd un Memorandum Of Understanding (MOU) en vue de la réalisation des travaux de construction de la ligne de transport d'électricité 400 kv entre Nachtigal – Bafoussam ainsi que les ouvrages connexes en mode EPC.

N°	Titre
1	Poste de Natchigal 225/400/90/30/15 Kv
2	Extension du poste de Nkometou 90/30KV (construction d'une travée 90kV
3	Poste de Bafia 90/30/15 Kv
4	Poste de Bangangté 90/30 Kv
5	Poste de Bafoussam 400/225 Kv
6	Poste de Foumban 90/30 Kv

Pour conformer l'exécution et l'exploitation des équipements susmentionnés aux meilleures pratiques internationales en matière de protection de l'environnement, et de construction d'infrastructure électriques, le Ministère de l'Eau et de l'Energie va procéder au recrutement international d'un Bureau d'Etude Technique (BET) composés d'experts ayant une expérience avérée dans le domaine de l'Hydroélectricité et le suivi des travaux.

## **Objectif des présents TDRs**

Le présent terme de référence a pour objectif de recruter une maîtrise d'œuvre pour assister le Gouvernement dans le cadre du projet de construction des lignes 400 Kv entre Natchigal – Bafoussam et 90 Kv entre Natchigal – Nkometou, Natchigal – Bafia et Bafoussam – Baganté ainsi que les ouvrages connexes.

### **Objectif spécifiques**

De façon spécifique le consultant assistera le maître d'ouvrage pendant la première phase, du projet et pourrait voir ses missions prolongées.

### **Etendue de la mission du Consultant**

Le consultant accompagnera le MINEE dans la phase I du projet. Il aura un rôle de conseil et de proposition auprès du MINEE. Il facilitera et permettra au MINEE de remplir entièrement ses obligations de maîtrise d'ouvrage dans la gestion du projet.

Le consultant aura pour mission :

- (i) la revue des études (APS, APD, EIES) ;
- (ii) assistance pour le contrat ;
- (iii) suivi de l'exécution des travaux ;
- (iv) d'examiner la qualité des études de faisabilité, techniques.
- (v) d'émettre des avis et des recommandations en vue de conformer lesdites études aux meilleures pratiques internationales dans le domaine de l'ingénierie des aménagements hydroélectriques ;
- (vi) de réaliser l'étude économique et financière du projet

De préparer les contrats à passer entre le MINEE et l'entrepreneur à savoir : le contrat commercial et le contrat de type « Engineering Procurement Construction (EPC contract) ».

Le consultant aura pour mission d'aider le MINEE à définir, piloter et exploiter, le projet réalisé par le Partenaire Technique. Il aura un rôle de conseil et de proposition, le décideur restant le MINEE. Il facilitera la coordination de projet et permettra au MINEE de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet en réalisant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Préparer le contrat entre l'entrepreneur et le MINEE.

### **Fonction de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage :**

- Il participe à la définition des objectifs stratégiques et des besoins fonctionnels et techniques au regard des besoins du MINEE.
- Il s'assure de la faisabilité de la mise en œuvre du projet sur tous les aspects :
  - organisationnels ;
  - juridiques ;
  - budgétaires ;
  - de planification et de ressources.
- Il préconise et aide au choix de la solution et des prestataires le cas échéant ;

- Il garantit la coordination et le pilotage durant toute la durée des travaux ;
- S'assurer de la réalisation du cahier des charges ;
- Rédiger et suivre le déroulement des plans de tests, vérifier les tests ;
- Contrôler les correctifs et les délais ;
- Préparer le support utilisateur, assurer la maintenance fonctionnelle ;
- Assister la coordination de projets ;
- Assurer le suivi d'avancement ;
- Observer un suivi des risques et incidents ;
- Accompagner les équipes projet du MINEE ;
- Vérifier la conformité du travail réalisé par le partenaire technique par rapport au cahier des charges initiales ;
- Il contrôle et réceptionne les prestations fournies par le partenaire technique, ses sous-traitants le cas échéant.

#### **4.1. Construction des ouvrages**

Le consultant sera chargé de :

- Assister la coordination de projets ;
- Assurer le suivi d'avancement ;
- Prendre en charge le reporting, les comptes-rendus ;
- Observer un suivi des risques et incidents ;
- Accompagner les équipes projet du MINEE;
- Vérifier la conformité du travail réalisé par le partenaire technique par rapport au cahier des charges initiales ;
- Contrôler et réceptionner les prestations fournies par le partenaire technique, ses sous-traitants le cas échéant).

#### **4.2. Reunions**

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, le Consultant organisera et animera, sous l'autorité du MINEE, plusieurs réunions dans le cadre du suivi de du projet.

Les coûts afférents à l'organisation de ces réunions devront être présentés dans l'offre du Consultant.

#### **4.3. Rapports**

Au cours de l'exécution du projet, le Consultant produira des rapports à chaque phase du projet ou à toute nécessité du MINEE.

#### **4.4. Formation**

Le MINEE désignera des cadres qui bénéficieront d'une formation à l'utilisation des logiciels de conception et de simulation des interconnexions électriques, des lignes de transport, des analyses économiques et financières, des études tarifaires, de l'exploitation et de la gestion des équipements et des interconnexions électriques. La formation se fera par action participative des homologues aux différentes phases des études, chacun dans sa spécialité, ce qui favorisera un transfert de connaissance.

Le projet de cette formation sera présenté clairement dans l'offre du Consultant ; il se déroulera selon deux axes : (i) Formation de base en planification des systèmes énergétiques, (ii) Formation à l'utilisation des logiciels spécifiques de planification.

### **Résultats attendus**

Les résultats escomptés après le recrutement du consultant sont les suivants :

- La réalisation du projet selon les normes en vigueur et les meilleures spécifications techniques ;
- La réalisation du projet à un coût optimal ;
- Le transfert au MINEE des compétences.

### **Durée et lieu de la prestation**

La durée des prestations est de **52** mois répartis ainsi qu'il suit :

- 04 mois pour la revue des études ;
- 36 mois pour la durée de la construction des ouvrages ;
- 12 mois pour la période de garantie.

Ces prestations seront exécutées dans les Régions du Centre et de l' Ouest.

### **Profil du Consultant**

Le Consultant sera entièrement responsable de la réalisation de l'étude y compris les prestations effectuées par ses sous-traitants. Il fournira les spécialistes (voir annexe), les structures de soutien et la logistique indispensable en qualité et en quantité pour l'exécution de sa mission. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis du travail qui lui sera confié.

### **Rapports intermédiaires et rapport final**

Au cours de l'exécution du projet, le Consultant produira au minimum onze (11) copies par rapports suivants, couvrant l'ensemble du travail réalisé conformément aux présents termes de référence : (i) rapport de premier établissement ; (ii) rapports d'avancement ; (iii) rapport d'étude préliminaire ; (iv) rapport d'étude d'avant-projet sommaire ; (v) rapport d'étude d'impacts environnemental et social (vi) rapport de synthèse de l'étude (vii) rapport d'avancement des travaux (viii) rapport mensuel de réception technique des équipements (vix) rapport de réception provisoire (x) rapport de réception définitive (xi) rapport de synthèse du projet. Les rapports devront contenir tous les documents, cartes, plans, schémas, diagrammes appropriés. Ces rapports seront rédigés en français et/ou en anglais. Les rapports seront également gravés sur un support électronique (CD-ROM) à remettre séparément.

### **Description de la mission de maîtrise d'œuvre**

Le consultant aura à assurer les missions suivantes :

- 1- Revue des études ;
- 2- Assistance pour le contrat ;
- 3- Suivi de l'exécution des travaux ;

- 4- Renforcement des capacités et transfert des compétences ;
- 5- Le reporting périodique au maitre d'ouvrage et l'archivage physique et numérique ;
- 6- La réception et la mise en service des projets ;
- 7- Suivi du fonctionnement des installations 12 mois pendant la période de garantie ;

## **11. Description détaillée des missions du maitre d'œuvre**

### **11-1. Revue des études**

- La validation des études techniques détaillées, des documents contractuels nécessaires pour les phases de construction et d'exploitation dudit projet ;
- La négociation avec le cocontractant sur les aspects juridiques, environnementaux, sociaux, techniques et financiers ;
- La préparation des dossiers techniques pour la passation des commandes des biens et services ;
- La validation des dossiers techniques et financiers proposés par le cocontractant notamment les spécifications techniques de matériels, des biens, leurs prix et les modalités de mise en service.

### **11-2. Assistance pour le contrat**

- Le Maitre d'Œuvre assistera techniquement et juridiquement le Maitre d'Ouvrage pendant les phases de l'élaboration du contrat des travaux. Ledit contrat devra être conforme à l'APD validé par le Gouvernement avec l'assistance technique du Maitre d'Œuvre.
- Le Maitre d'Œuvre veillera à ce que les lois et règlements en vigueur au Cameroun et applicables au projet soient intégrés dans le contrat des travaux. Notamment les aspects relatifs à l'emploi de la main d'œuvre locale, la sous-traitance locale, aux conditions de travail en termes d'hygiène, d'alimentation, de sécurité, d'environnement et de santé.

### **11-3. Suivi de l'exécution des travaux**

- Le contrôle de qualité des prestations de l'entrepreneur aux plans technique, économique, financier, environnemental/social ;
- La préparation des essais des dossiers techniques et le suivi de ses essais (sur site et à l'usine) ;

- La vérification de la réalisation de l'ensemble des essais nécessaires au contrôle des travaux ;
- La réception technique des installations de chantier des entrepreneurs conformément aux dispositions des marchés et de ces derniers ;
- L'approbation des corrections éventuellement apportées par les entrepreneurs conformément aux dispositions des marchés et de ces derniers ;
- Le contrôle de l'organisation du chantier et la vérification des moyens techniques des entreprises ;
- L'agrément du laboratoire d'entreprise ;
- La vérification de la conformité des travaux aux projets d'exécution approuvés, aux plans contractuels, aux prescriptions des documents contractuels et aux ordres de services ;
- Le contrôle de la conformité des fournitures et travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité de délai et des coûts ;
- La vérification de l'exploitation des résultats des différents essais pour dégager des décisions à prendre ;
- L'assistance dans la préparation des décisions techniques à prendre par l'Autorité contractante compte tenu de l'avancement des travaux, des difficultés rencontrées et des évènements non prévisibles ;
- Le contrôle et de la maîtrise des délais ;
- La coordination entre les intervenants ;
- Le suivi et l'encadrement des entreprises.

#### **11- 4. Renforcement des capacités et transfert de compétences**

Le Maitre d'Ouvrage souhaite s'assurer de la capitalisation du savoir dans les différents domaines techniques liés au projet à travers un transfert de compétences à son personnel. Par conséquent, un programme de formation certifiant, faisant partie des missions du Consultant, sera proposé au personnel du Maitre d'Ouvrage.

Ces programmes de formation seront élaborés pour quinze (15) personnes suivant un calendrier qui débutera immédiatement après la signature du contrat objet des prestations du consultant. Lesdites formations devront se dérouler au siège du Bureau d'Etude disposant du meilleur plateau technique ainsi que dans les institutions universitaires (étrangères) et dans les laboratoires de recherche. Pour

permettre au personnel du Maitre d'ouvrage de renforcer ses capacités pour un suivi optimal dudit projet,

Le Maitre d'Œuvre devra à cet effet :

- Elaborer et soumettre, 15 jours après la signature du Marché, au Maitre d'ouvrage pour validation des programmes de formation spécifiques aux disciplines relatives à la mise en œuvre desdits projets de façon à intégrer les participants à la réalisation des travaux et les sensibiliser à la conception et au comportement anticipé des ouvrages ;
- définir les objectifs du plan de formation ;
- l'établissement des priorités dans les besoins et le choix de formation ;
- La rédaction du cahier des charges des formations ;
- La planification des actions de formation,
- La budgétisation du plan de formation ;
- Veiller à l'organisation et à la tenue des sessions de formation par le constructeur, du personnel technique du Maitre d'Ouvrage, aussi bien sur le site d'exécution du projet pendant les travaux qu'au siège de l'entrepreneur pour les études d'ingénierie, le dimensionnement des équipements ;
- Participer avec le constructeur à l'élaboration d'un programme de formation spécifique sur les consignes d'exploitation, axé sur la description et la simulation des manœuvres d'opération les plus courantes ;
- Participer avec le constructeur à l'élaboration d'un programme de formation spécifique sur les consignes d'exploitation de la ligne HT et des postes de transformation HT/MT, les postes MT/BT pour l'électrification rurale ;

**Les axes de formations** : ces axes couvriront :

• **La conception, la gestion et le suivi-évaluation des projets** :

- Management et gestion d'électricité (production, transport, distribution) ;
- Conception technique d'un projet type ;
- Suivi des travaux de construction d'un projet de transport de l'électricité (pilotage, ordonnancement, tableaux de bords, indicateurs de performance...);
- L'ingénierie des projets (calcul des coûts, des longueurs des lignes électriques HT et MT...);

- **La supervision et l'évaluation :**
  - Exploitation et maintenance d'un réseau de transport de l'électricité ;
  - Mécanisme d'évaluation d'un projet ;
  - La conduite d'opération de construction et ou de réhabilitation des infrastructures.
- **Les mécanismes de financement :**
  - La réglementation des marchés (tarification par le coût marginal, par le price cap, par le revenu cap) ;
  - Les différents types de contrat ;
  - L'analyse économique et financière des projets ;
  - Les éléments juridiques entrant dans l'établissement des tarifs ;
  - Les différentes structures tarifaires : cas du monopole d'un seul concessionnaire dans le secteur, cas avec l'intégration d'un gestionnaire du réseau de transport-injection dans le réseau des énergies renouvelables-concessionnaire de distribution.
- **Formation sur les outils de planification**
  - Le consultant devra prévoir dans son offre une formation sur les outils de planifications telles que Power Line, PLS4 CADD, AUTOCAD, MANIFOLD, NEPLAN, CYME, GAP, etc.
  - Formation sur les outils informatique et SIG (Access, Excel, QGIS, ARCGIS, MAP INFO, MAP Source, etc.)

Les formations et le renforcement des capacités du personnel du Maître d'Ouvrage devront être sanctionnés par des certificats.

#### **11- 5 le reporting périodique au Maître d'Ouvrage et l'archivage**

##### **- *Reporting périodique au Maître d'Ouvrage***

Le Maître d'Œuvre établira et remettra à la fin de chaque mois, dans les quinze (15) jours qui suivent le mois écoulé, en cinq exemplaires pour le Maître d'Ouvrage, un rapport de la mission de contrôle comprenant :

- La situation administrative des marchés passés pour les travaux et le contrôle, le relevé des ordres de service, les contentieux ;
- Les moyens matériels et humains mobilisés par les entreprises et par la Mission de Contrôle ;

- Une description des travaux exécutés, des incidents rencontrés, des mesures correctives prises, des modifications apportées au projet ;
- Les commentaires sur les résultats d'essais de laboratoire et sur la qualité des travaux ;
- Les prévisions actualisées de budget du projet (travaux, contrôle), comparées au budget initial et l'explication des écarts éventuels ;
- La situation des demandes de paiements des décomptes des contractants ;
- Les attachements de chantier (avance, approvisionnement, travaux achevés ou non, etc.) ;
- Les attachements financiers (intérêts moratoires, pénalités, révision de prix, etc.) ;
- Les décomptes périodiques ;
- L'établissement du décompte général définitif en fin de chantier.
- **Archivage physique et numérique de l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre du projet**
- Archivage physique et numérique de l'ensemble des documents liés au projet : études, APS, APD, Plan d'exécution, notes, rapports, contrats, marchés ; décomptes, conventions, lois, décrets, circulaires, arrêtés, décision, normes, correspondances administratives, formations, cahiers de charge, manuel d'exploitation de l'ouvrage, photos aériennes et terrestres...
- Mise en place d'une vidéothèque relative aux différents travaux de construction ;
- Réalisation d'un film documentaire d'une durée de deux (02) heures maximum retraçant les grandes étapes du projet (conception, construction et exploitation) ;
- Réalisation d'un album photo (numérique et physique) comportant les photographies aériennes et terrestres décrivant les évolutions des travaux lors des phases de conception, de construction et d'exploitation.

#### **11-6. la réception et la mise en service des projets**

- L'évolution des prévisions d'achèvement des travaux et information du Maître d'Ouvrage ;
- La réception technique des ouvrages et équipements ;
- L'élaboration des attachements contradictoirement avec les entreprises ;

- La rédaction et la signature des procès-verbaux de pré réception technique des travaux préalables aux réceptions partielles, provisoires et définitives ;
- La participation aux opérations de réception (partielle, provisoire et définitive) en assistance du Maître d'Ouvrage ;
- L'aide du Maître d'Ouvrage à l'appréciation des justificatifs des éventuels retards d'exécution par l'entrepreneur ;
- La gestion de l'exercice des garanties par les entreprises et de la levée des réserves ;

La réception provisoire constitue le point de départ du délai de garantie.

Les différentes phases de la mission sont déclenchées sur ordre de service et feront l'objet d'un rapport écrit remis au maître d'ouvrage dans un délai de quinze (15) jours suivant la fin de chaque phase.

Les documents de l'APD et DCE seront remis avec un exemplaire reproductible sur CD-Rom ou clé USB. Il en est de même pour les rapports mensuels d'avancement de la mission, des rapports d'achèvement de chaque phase de la mission et du rapport d'achèvement final de la mission.

**11-7. Suivi des installations et l'assistance du Maître d'ouvrage pendant la phase des garanties de 12 mois.**

Le délai de garantie commence après la réception provisoire, elle consiste :

- Au suivi du contrôle de qualité des installations de l'entrepreneur aux plans techniques, environnemental/social ;
- Le suivi de la conformité en période de garantie des corrections éventuellement apportées par les entreprises au projet ;

**PERSONNEL CLE**

Le Maître d'œuvre devra joindre à son offre la liste, les curricula vitae et les copies des diplômes du personnel clé qu'il affectera à la mission tel que présenté dans le tableau suivant.

N°	DESIGNATION	FORMATION	EXPERIENCE
1	Chef de Projet	Niveau ingénieur (Bac + 5 ans ou plus) spécialisé en génie électrique, électromécanique, maintenance industrielle	-quinze (15) ans d'expérience minimum dans la gestion de projets similaires à l'internationale et/ou dans la région : gestionnaire de projet de l'EPC équipe de supervision sur les projets de transport de haute tension -Sera responsable de la planification et de la gestion de la dotation en ressources d'une équipe multidisciplinaire d'ingénieurs ; -Devra agir à titre du représentant de l'employeur pour la gestion des contrats de

			<p>construction au jour le jour ;</p> <p>-Doit avoir une connaissance des documents d'appel d'offres standard de la banque mondiale pour les contrats et être compétent dans les procédures BM, la BAD et la BEI. Connaissances juridiques et techniques seront un atout.</p> <p>-Doit démontrer la capacité à exploiter gérer et administrer l'équipe d'ingénierie supervision de la conception, la construction et la mise en service de projets énergétiques internationaux sur la base de l'EPC dans différents pays.</p> <p>- Devra agir pour l'intérêt de l'employeur dans des limites définies par le rapport à toutes les questions contractuelles (y compris les paiements). Le maintien d'une bonne relation de travail entre les parties concernées.</p>
2	<p>Conducteur des travaux (responsable des études d'exécution) ingénieur génie électrique, électrotechnicien, électromécanicien</p>	<p>Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie Electrique, électromécanique, maintenance industrielle ;</p>	<p>- 12 ans d'expériences dont 10 en tant que responsable des projets sur les projets de transmission 225KV ou plus. Minimum trois sous station, 200KM de ligne minimum et l'implantation du SCADA.</p> <p>-Démontrer sa capacité à exploiter, gérer, et administrer l'équipe d'ingénierie de la phase conception, construction ; et mise en service des projets électriques haute tension</p> <p>-Avoir une compréhension complète de toutes les disciplines et les interfaces nécessaire qui doivent être gérée et coordonnée, afin de réussir à livrer ce type de projet.</p> <p>-Traiter des questions de projets tels que les demandes de modification de l'entrepreneur, les différends, les retards de constructions, etc. et assurer.</p>
3	<p>Expert lignes : électrotechnicien ou Ingénieur génie électrique, spécialiste lignes HT et THT</p>	<p>Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie Electrique, Electrotechnique ou équivalent.</p>	<p>-Ingénieur spécialisé dans la conception de liaisons de transport aérienne</p> <p>-Dix (10) années d'expérience en dont cinq (05) aura été dans les projets similaires à l'international et/ou dans la Région</p> <p>-Doit avoir de l'expérience sur la conception, la réalisation et la mise en service des lignes de transport</p> <p>-Sera responsable de la supervision de la qualité des études et travaux des lignes de transmission prévues dans les contrats</p> <p>-Devra prendre des mesures correctives en cas de besoin, soit seul ou par l'intermédiaire des équipes du projet multi-niveau ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en topographie ou équivalent</p>

			-Capable de prendre la pleine responsabilité pour la supervision des travaux de construction, avec le soutien des experts du siège du consultant
4	Expert poste : électrotechnicien ou ingénieur Génie électrique, spécialiste poste HT et THT	Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie Electrique, Electrotechnique ou équivalent.	Ingénieur spécialisé dans la conception de liaisons de transport aérien électriques avec une connaissance approfondie sur les transformateurs et la maintenance des équipements de poste - Dix (10) années d'expérience en dont cinq (05) aura été dans les projets similaires à l'international et/ou dans la Région -Doit avoir de l'expérience sur la conception, la réalisation et la mise en service des postes de transport HT -Sera responsable de la supervision de la qualité des études et travaux des postes prévues dans les contrats -Devra prendre des mesures correctives en cas de besoin, soit seul ou par l'intermédiaire des équipes du projet multidisciplinaire -Capable de prendre la pleine responsabilité pour la supervision des travaux de construction, avec le soutien des experts du siège du consultant
5	Expert réseau : Ingénieur génie électrique ; spécialiste simulation réseaux HT et calculs de répartition	Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie Electrique, Electrotechnique ou équivalent.	Ingénieur spécialisé dans l'analyse des réseaux électriques avec une connaissance approfondie sur la gestion des flux ; - Dix (10) années d'expérience en dont cinq (05) aura été dans les projets similaires à l'international et/ou dans la Région -Sera responsable de l'intégration de ces ouvrages dans le réseau interconnecté -Devra prendre des mesures correctives en cas de besoin, soit seul ou par l'intermédiaire des équipes du projet multidisciplinaire
6	Expert Génie Civil	Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) spécialisé en Génie civil option calcul des structures ou équivalent.	-Ingénieur spécialisé dans les travaux de Génie civil pour des infrastructures de transport d'électricité (ligne et poste) - Dix (10) années d'expérience en dont cinq (05) aura été dans les projets similaires à l'internationale et/ou dans la Région dont dix (10) liés à la conception des structures civiles pour les fondations des pylônes de lignes de transmission, des stations/bâtiments SCADA -Formation d'ingénieur civil avec une expertise géotechnique et structurale -Appui aux personnels sur les sites pendant la construction

7	Ingénieur géotechnicien	Niveau Ingénieur (BAC + 05 ans ou plus) en géotechnique.	<p>-Ingénieur spécialisé dans les travaux de calcul des résistances des sols pour des infrastructures de transport d'électricité (pylônes de lignes de transmission des stations)</p> <p>- Dix (10) ans d'expérience minimum dans des projets similaires à l'internationale et/ou dans la région dont (10) liés à la conception des structures (pylônes de lignes de transmission, des stations)</p> <p>-Appui aux personnels sur site pendant la construction.</p>
8	Expert Contrat	Niveau Ingénieur (BAC + 04 ans ou plus) en droit ou équivalent.	<p>- Dix (10) ans d'expérience dans le suivi du marché</p> <p>-Droit avoir une expérience de la gestion des contrats EPC dans un contexte multinational</p> <p>-Droit avoir la capacité de mettre en place et gérer des systèmes de surveillance de la qualité et de progrès des aspects contractuels du projet et signaler les écarts/ tendances au gestionnaire de projet et directeur du site</p> <p>-Doit avoir une connaissance des aspects contractuels des divers documents d'appels d'offres et procédures du code des marchés publics camerounais ;</p> <p>-Avoir une connaissance dans le suivi et évaluation des projets.</p>
9	Socio-économiste	Niveau Ingénieur (BAC + 04 ans ou plus) en économie sociologie du développement ou équivalent.	<p>-Au moins Dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études socio-économique</p> <p>-il doit avoir participé avec succès en tant que socio-économiste dans le contrôle/suivi des études en vue d la construction des lignes de transports postes et des ouvrages connexes (au minimum 225 KV) dans le monde et particulièrement en Afrique subsaharienne.</p>
10	Environnementaliste	Niveau ingénieur (Bac+5 ans ou plus) spécialisé en environnement ou équivalent	<p>- Dix (10) années d'expérience et de pratique dans la gestion et le suivi des aspects environnementaux et sociaux, dont cinq (5) ans dans les projets de ligne de transmission de 225KV minimum et des postes de même niveau;</p> <p>-Expérience dans la mise en œuvre et les paiements de compensation, des programmes de réinstallation et dans le suivi des progrès de RAP;</p> <p>-Devra mener en coordination avec le Maître d'Ouvrage des consultations / engagements des parties prenantes.</p>

11	Expert en protection et relais	(Bac+5 ans ou plus) spécialisé en Génie électrique, électrotechnique ou équivalent.	<p>-Ingénieur spécialisé dans l'étude et la mise en œuvre des protections numériques des réseaux électriques HT ;</p> <p>- Dix (10) d'expérience minimum dans des projets similaires à l'internationale et/ou dans la Région ;</p> <p>-Appui aux personnels sur site pendant la construction</p>
12	Expert SCADA et Communication	(Bac+5 ans ou plus) spécialisé en Génie électrique, électrotechnique ou équivalent.	<p>-Ingénieur spécialisé dans la conception de SCADA, de système de télécommunication et de téléconduite en relation avec SCADA pour des infrastructures de transport d'électricité ;</p> <p>-Sera responsable de la supervision de la qualité des études et travaux du SCADA prévu dans les contrats ;</p> <p>- Dix (10) années d'expérience, dont cinq (5) aura été dans des projets similaires à l'internationale et/ou dans la région ;</p> <p>-Doit avoir de l'expérience sur la conception, la réalisation et la mise en service de SCADA pour les projets de transport ;</p> <p>-Devra prendre des mesures correctives en cas de besoin, soit seul ou par l'intermédiaire des équipes de projet multidisciplinaires ;</p> <p>-Capable de prendre la pleine responsabilité pour la supervision des travaux de construction, avec le soutien des experts du siège du consultant ;</p> <p>-Appui aux personnels pendant la phase de construction.</p> <p>-Appui aux personnels sur site pendant la construction</p>
13	Topographe	Niveau ingénieur (Bac+5 ans ou plus) spécialisé en topographie ou équivalent	<p>- Topographe/géomètre, ayant au moins Dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine des études et/ou du contrôle/suivi topographique des travaux de construction des lignes de transport de haute tension et des postes ;</p> <p>- En tant qu'Ingénieur Topographe à des études ou missions de contrôle/suivi de travaux de construction des ouvrages de transport de l'électricité THT dans le monde et</p>

			particulièrement en Afrique subsaharienne ; -Appui aux personnels sur site pendant la construction.
14	Analyste Financier	Niveau ingénieur (Bac+5 ans ou plus) spécialisé en Finance statistique ou équivalent	- Ayant au moins Dix (10) ans d'expérience, dans le domaine des études économiques et financières de transport de l'électricité THT ; -Il doit avoir participé avec succès en tant qu'analyste Financier dans des études de transport de l'électricité THT dans le monde et particulièrement en Afrique subsaharienne ; - Devra étudier les impacts de développement du projet avec l'appui des divisions compétentes ; - Devra modéliser les projections financières et analyser les différents scénarios de sensibilité ; - Devra rédiger les notes de proposition aux instances de décision ; - Devra contribuer à la capitalisation et au transfert d'expérience au sein de l'équipe dans les secteurs d'intervention ; - Appui aux personnels sur site pendant la construction.
15	Ingénieur Junior (local)	Ingénieur (Bac +5)	Formé dans une école de formation nationale sans expérience ;  Appui aux personnels sur site pendant la construction ;

L'Autorité Contractante se réservera, pendant toute la durée de la Maitrise d'Œuvre de refuser ou de faire remplacer tout personnel dont les capacités techniques ou les comportements sont jugés inadéquats.

## 12. MOYENS MATERIELS ET SUIVI DU PROJET PAR L'ADMINISTRATION

Les moyens matériels sont de deux ordres : ceux utilisés par le personnel du Maître d'œuvre et ceux que ce dernier mettra à la disposition de l'Administration dans le cadre du suivi et du contrôle du projet dans un délai de un mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

- **Moyens matériel du Maître d'œuvre**

Le Maître d'œuvre mettra en place tous les moyens matériels et logistiques nécessaires au bon accomplissement de sa mission notamment :

- Huit (08) véhicules pickup 4x4 et deux (02) véhicules station wagon (SW);

N°	Noms des fournitures	Quantités	Caractéristiques techniques minimales
1	Véhicules pick-up 4x4	08	<b>Moteur</b> - Type 4 cylindres en ligne ; - Distribution double arbres à cames ;

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de soupape <math>\geq</math> 08 ;</li> <li>- Cylindrée <math>\geq</math> 2986 cc</li> </ul>
2	Véhicules station wagon	02	<b>Moteur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cylindrée (cc) 2986 cm<sup>3</sup></li> <li>- Source d'énergie Gasoil</li> <li>- Circuit d'alimentation rampe</li> <li>- Nombre ce cylindre 04</li> <li>- Puissance fiscale 09 CV</li> </ul>

• **Suivi et contrôle du projet par l'administration (MINEE, MINMAP)**

Le Maître d'œuvre mettra à la disposition de l'Administration les matériels ci-après destinés au suivi et contrôle du marché.

- Cinq (05) véhicules pickup 4x4 de marque ford pour les services du Maître d'Ouvrage;
- deux (02) véhicules station wagon (SW) pour les services du Maître d'Ouvrage;
- Trois (03) véhicules pickup 4x4 de marque ford pour le MINMAP dans le cadre du contrôle externe
- Les matériels de suivi et de contrôle (10 GPS et logiciels info (5)) (dont 02 de chaque pour le maître d'ouvrage);
- Le matériel informatique pour le Maître d'Ouvrage (10 laptops dont 02 pour le maître d'ouvrage ainsi que : 05 desktops, 01 machine à reluire, 01 broyeur à papier ,01 serveur, 05 imprimantes lasers avec scanner incorporé, un copieur industriel avec encres de recharge) ;
- Logiciels d'ingénierie pour le maître d'ouvrage (simulation, calcul et dimensionnement des structures de transport de l'électricité), etc

Les caractéristiques minimales à respecter sont les suivantes

N°	Noms des fournitures	Quantités	Caractéristiques techniques minimales
1	Véhicules pick-up 4x4 de marque FORD	08	<b>Moteur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type 4 cylindres en ligne ;</li> <li>- Distribution double arbres à cames ;</li> <li>- Nombre de soupape <math>\geq</math> 08 ;</li> <li>- Cylindrée <math>\geq</math> 2986 cc</li> </ul>
2	Véhicules station wagon	02	<b>Moteur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cylindrée (cc) 2986 cm<sup>3</sup></li> <li>- Source d'énergie Gasoil</li> <li>- Circuit d'alimentation rampe</li> <li>- Nombre ce cylindre 04</li> <li>- Puissance fiscale 09 CV</li> </ul>
3	Laptop	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processeur minimum Intel Core i7-6500U</li> <li>- Fréquence du processeur (GHz) <math>\geq</math> 2.50</li> <li>- Mémoire vive 8Go</li> <li>- Type de mémoire vive DDR3</li> </ul>

			- Capacité de stockage principal 1To
4	Onduleur 1200VA	05	Marque APC ou équivalent avec 6 sorties
	desktop	05	DELL/HP, core i5, RAM 4G, ROM 1T, anti-virus
5	Imprimante multifonction laser	05	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imprimante laser couleur, noir et blanc,</li> <li>- Vitesse d'impression supérieure ou égale à 30 ppm</li> <li>- Résolution jusqu'à 1200x1200 ppp</li> <li>- Recto-verso automatique ;</li> <li>- Ecran tactile</li> </ul>
	Copieur industriel	01	-
	Machine à reluire	01	-
	Broyeur à papier	01	-
6	Copieur multifonction grand format couleur	01	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie numérique couleur</li> <li>- Impression, copie, numérisation, (A4-A3-A2), envoi et télécopie en option ;</li> <li>- Impression laser monochrome supérieur ou égal à 50ppm capacité papier jusqu'à 2000 feuilles ;</li> <li>- Ecran tactile intuitif ;</li> </ul>
7	GPS	10	<p><b>Spécification physique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensions de l'appareil : 7,5x14, 4x3, 6cm</li> <li>- Taille de l'écran : tactile 4"</li> <li>- Résolutions de l'écran : 272x480 pixels</li> <li>- Poids : 289 g</li> <li>- Batterie : Lithium-ion (fournie) ou piles AA</li> <li>- Autonomie de la batterie : ≥ 16h</li> <li>- Etanchéité : oui (IP x7)</li> <li>- Connexion PC/MAC : câble USB</li> </ul>
8	Logiciel d'ingénierie avec licence d'un an	01	<b>PLSCADD, MANIFOLD, SYMDISD</b>

### 13. SECRET PROFESSIONNEL

Le Maître d'œuvre est tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission.

### 14. Responsabilités

Le Maître d'œuvre est responsable du pilotage et du suivi technique du projet. L'approbation finale de tous les documents par l'Autorité Contractante ne dégage pas sa responsabilité vis-à-vis des éventuelles erreurs.

## **16. Participation**

La mission est restreinte aux Bureaux d'Ingénieurs Conseils restreints, spécialisés dans ces types de prestations disposant d'une solide expérience dans les secteurs de lignes électriques THT et HT.

Les Bureaux d'Ingénieurs Conseils devront avoir une expérience reconnue en Afrique et posséder une maîtrise parfaite du français ou de l'anglais, comme langue de travail.

La mission est restreinte aux Bureaux d'Ingénieurs Conseils restreints disposant (ou ayant, entres autres qualités) :

- Une compétence établie dans les lignes électriques THT et HT ;
  - Une expérience avérée dans le montage de grands projets similaires ;
  - Une expérience établie dans le contrôle des travaux relatifs aux projets de lignes électriques THT et HT ;
  - Une solide expérience sur la formation et le transfert de compétences ;
- La maîtrise du français et de l'anglais comme langue de travail.

## **17. Démarrage et phasage de la MISSION**

La Mission débutera dès que le gouvernement aura choisi son Consultant, signé le contrat correspondant à la Mission et délivré l'Ordre de Service de démarrer les prestations.

## **18. Collaboration et partenariat**

Le consultant devra travailler en parfaite collaboration avec toutes les parties intervenant dans le projet.

Le consultant devra également désigner au sein de son équipe, un correspondant identifié qui sera l'interlocuteur privilégié du gouvernement, assurant si nécessaire l'intermédiaire avec les autres membres du consultant.

## **19. Méthodologie**

D'une manière générale, le consultant devra préciser la méthodologie qu'il se propose d'utiliser, pour la conduite de cette Mission. Il en précisera le déroulement par phases ainsi que les étapes à soumettre au Maître d'ouvrage.

Il devra en particulier apporter une proposition précise sur la manière dont il prévoit mener les différentes phases de la Mission.

Il devra indiquer la liste complète des ingénieurs clés et experts qui devraient participer à la Mission. Les curriculum vitae pour personnel clé, une explication sur le rôle qu'ils doivent y jouer et le temps estimatif qu'ils doivent y passer doivent aussi être présentés.

Il précisera l'organisation et le planning qu'il entend donner à son équipe en termes de coordination.

Les moyens de communication avec le Consultant peuvent être :

- Le Téléphone ;
- Le Courriel ;
- Le Fax ;
- Le Courrier express
- Les rencontres et réunion de travail

Ces échanges se feront suivant un planning préétabli ou de manière ponctuelle en fonction de l'urgence.

## **20. Nature des documents remis**

Pour les prestations effectuées, le Consultant remettra les rapports rédigés en français (ou en anglais le cas échéant) sous forme de fichier numérique (Microsoft, Acrobat Reader ou équivalent ainsi que sous forme de papier reproductible.

Ces documents comprendront une section diagnostique et une partie recommandation.

Le Consultant s'engage à recueillir toute observation, apporter tout complément, lever toute réserve pouvant être émise par la Direction de l'Electricité. Le Consultant remettra sous 10 jours à la Direction de l'Electricité un nouveau document sous forme papier et numérique intégrant ces compléments et corrections.

## **21. Participation aux réunions de travail**

Le Consultant sera invité à participer à de nombreuses réunions de travail. Seront indiqués au Consultant, l'objet de la réunion, les participants et tout document en lien avec la réunion.

En tout état de cause, la Direction de l'Electricité du Ministère de l'Eau et de l'Energie veillera à informer le Consultant au moins 10 jours calendaires avant la date de la réunion.

## **22. Durée de la mission**

La durée des prestations est de : 52 mois répartis ainsi qu'il suit :

- 04 mois pour la revue des études, 36 mois pour la durée de la construction des ouvrages et 12 mois pour la période de garantie ;

Le consultant proposera dans sa proposition technique un calendrier détaillé pour l'exécution des prestations en phase de supervision des ouvrages et la période de garantie.

Le Maître d'œuvre adaptera les calendriers prévisionnels des travaux. Le Maître d'œuvre devra :

- Adapter le planning de l'exécution des prestations d'ingénierie aux délais réels d'exécution des travaux ;

. Réviser régulièrement et, si nécessaire, proposer des modifications du planning de l'exécution des prestations à fournir selon l'avancement des travaux, de sorte que les prestations d'ingénierie ne créent pas de retard dans le déroulement des travaux.

L'intervention du personnel du cabinet commencera dès la notification par l'Autorité Contractante de l'ordre de service de commencer les prestations. Elle est définie par le CCAP.

Dans tous les cas, il est demandé au Maître d'œuvre une disponibilité pour répondre à tout moment aux sollicitations du Maître d'Ouvrage, ceci du début jusqu'à la fin de la mission.

## **23. Droits de propriété et publicité des projets**

Le Maître d'Ouvrage conserve la pleine propriété des prestations et des documents produits par le Maître d'œuvre conformément aux dispositions législatives et réglementaires sur la propriété artistique et intellectuelle.

## **24. Evaluation de la performance du cabinet**

La performance du cabinet en application des dispositions de l'article 19 du CCAP sera évaluée suivant le barème ci-après :

<b>A : INSTALLATION (28 points)</b>	
<b>Indicateur d'appréciation</b>	<b>Notes max</b>
1. Délai d'enregistrement (15 j / notification du marché)	1
2. Délai de mise en place de la caution (15 j / notification du marché)	2
3. Délai de mise en place des assurances (20 j / notification du marché)	2
4. Délai pour l'élection du domicile (15 j / notification du marché)	1
5. Délai de présentation du programme d'action (15 j / notification de l'ordre de service de commencer les prestations)	2
6. pertinence du programme d'action	3
7. Délai de mobilisation du chef de Projet (7 j / notification de l'ordre de service de commencer les prestations)	1
8. Conformité du chef de projet avec l'offre	2
9. Délai de mobilisation des experts (5j / notification de l'ordre de service de mobilisation)	1
10. Conformité des experts proposés avec l'offre	2
11. Délai de mobilisation du matériel (30 j / notification du marché)	1
12. Conformité du matériel par rapport à l'offre	2
13. Présence de la documentation chez le Cdm (30 j / notification du marché)	3
14. Délai de remise du rapport sommaire de reconnaissance (2 j / 50 km)	2
15. pertinence du rapport sommaire de reconnaissance	3
16. Soumission de la liste du personnel d'appui au maître d'ouvrage (30j/notification du marché)	
<b>B. : EVALUATION DU CABINET PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX (50 points)</b>	
1. Délai d'organisation de la visite détaillée (10 j / os démarrage travaux)	2
2. Délai de relance du programme d'exécution (15 j / visite détaillée)	2
3. Délai de transmission du programme (30 j / os démarrage travaux)	2
4. Conformité du programme d'exécution au canevas normalisé	2
5. Réaction sur les installations des entreprises (15 j / os démarrage travaux)	2
6. Conformité des dispositions environnementales aux normes légales	4
7. Conformité des matériaux mis en oeuvre	4
8. Régularité de la tenue du journal de chantier	2
9. Qualité du journal de chantier	4
10. Régularité de la tenue des réunions de chantier	2

11. Qualité des comptes-rendus de réunions de chantier	4
12. Régularité de l'établissement des constats de travaux	2
13 Délai de transmission des décomptes (3 j / réception de l'entreprise)	2
14. Délai de réaction à la demande de prix nouveau (3 j / réception de l'entreprise)	2
15. Délai de mise à jour du détail estimatif (5 j / accord sur les modifications)	2
16 Mise à jour du planning de décaissement (avant le 10 de chaque mois)	2
17. Mise à jour du planning d'exécution (avant le 10 de chaque mois)	2
18. Régularité des rapports mensuels (avant le 15 de chaque mois)	4
19. Rapidité des réponses aux requêtes de l'administration (5 j / demande)	2
20. Rapidité de réaction écrite face aux malfaçons (1 j constat de mal malfaçon)	2
<b>C : EVALUATION DU CABINET A L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX (22 points)</b>	
1. Délai d'envoi du rapport justificatif (07 j / demande de réception de l'entreprise)	3
2. Délai de transmission du PV (3 j / après le visite)	2
3. Qualité de l'organisation de réception provisoire (support)	3
4. Existence du constat de remise en état des lieux	1
5. Qualité de la préparation du décompte final (relations avec l'entreprise)	3
6. Vérification et pertinence des remarques sur le plan de récolement	2
7. Délai de transmission du plan de récolement (7 j après la réception de l'entreprise)	1
8. Délai de remise du rapport final (30j / fin)	2
9. Qualité du rapport final	5

**L'évaluation sera jugée satisfaisante lorsque le Cabinet aura obtenu au moins 70% du total des critères d'évaluation de sa performance. Dans le cas où ce taux est inférieur à 70%, il sera considéré comme un défaut d'exécution et sera sanctionné par une pénalité de 1/100<sup>e</sup> du montant TTC.**

Le suivi de cette performance et la recette technique des prestations du Cabinet seront assurés par la Commission de Suivi et de Recette Technique mis en place conformément à l'article 156 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et composée de:

1. le Maître d'Ouvrage ou son représentant, Président ;
2. le Chef de Service du Marché ou son représentant, membre ;
3. le Chef de Service des Marchés Publics, Membre ;
4. l'Ingénieur du Marché, Rapporteur ;
5. un Représentant de la SONATREL, Membre ;
6. un représentants du Ministère des Marchés Publics, Observateur ;

7. un Représentant du Ministère des Travaux Publics ;
8. un Représentant du Ministère de l' Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
9. Deux Ingénieurs de suivi du projet, (Maître d'ouvrage);

Cette commission, se réunit au moins trois fois/an pour se prononcer sur la performance du Cabinet pendant les trois étapes ci-après:

à l'établissement ;

1. chaque quatre (04) mois ;
2. et à la fin.

L'évaluation satisfaisante en fin de l'établissement de l'ordre de service de démarrer les prestations.

La délivrance du procès-verbal de réception finale des prestations conditionne l'établissement du décompte général et définitif sanctionnant la fin du marché.

#### **25. Obligation de réserve et de discrétion**

Le prestataire qui à l'occasion de l'exécution du contrat, à reçu communication a titre confidentiel de renseignement, documents ou objets quelconques, est tenu de maintenir cette communication confidentielle. Dans le cas contraire, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de résilier le marché aux torts du prestataire comme prévu à la section II, Sous-section I, paragraphe I des articles 180 à 185 du décret 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Les documents, plans, rapports, etc., établis par le prestataire au titre de l'exécution du contrat sont propriété du Maître d'Ouvrage. Ils ne peuvent être publiés ou communiqués à des tiers sans autorisation du Maître d'Ouvrage.

#### **26. Indépendance à l'égard de l'entreprise (ou des entreprises) contrôlé (es)**

Pendant l'exécution du présent contrat, le prestataire s'interdit d'effectuer pour le compte d'une entreprise dont il a à contrôler les travaux au titre de ce contrat, toute prestation en rapport avec les travaux contrôlés.

Le prestataire a la responsabilité décennale prévue par le code civil en ce qui concerne les ouvrages d'art.

#### **27. Documents**

Le prestataire fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition et ceux produits au cours de sa mission pour les besoins de contrôle. Ces documents dont il aura la garde, devront être restitués à la fin du marché. Ils doivent être considérés comme confidentiels et utilisés comme tels.

## **28. Election de domicile**

Le prestataire fait élection du domicile dans un lieu proche de la zone de réalisation de ses prestations, les frais de fonctionnements y afférents étant à sa charge.

Il est, en outre tenu de se faire enregistrer dans la collectivité locale décentralisée territorialement compétente.

## **29. Obligation de l'Administration**

Elle facilitera l'obtention auprès des administration et organismes compétents, des informations et renseignements dont le prestataire pourrait avoir besoin.

### **Annexe 1**

#### **DESCRIPTION DES OUVRAGES**

##### **A. LIGNES DE TRANSMISSION**

Construction de la ligne haute tension double circuits et double vaisseau.

###### **1. Nachtigal –Bafoussam**

Caractéristique des pylônes.

double Circuit câble de type: AAAC Almelec 570 mm<sup>2</sup> par phase et un câble de garde 48 fiber OPGW

Galvanisé– 85 microns équivalent to 610 gm/m<sup>2</sup>

Type of Towers: A (0° -2°), B (0° -10°), C (10° -45°), D (45° -90°)/ DE (0° -45°)

i) Normal Span = 300M.

ii) Wind Span = 330M.

iii) Weight Span = 450M.

iv) The towers designs as per ASCE 10-97.

v) Minimum thickness of the members: Leg = 6mm, other members = 4mm.

##### **Technical Details**

- Configuration of Tower - Vertical (Triangular)
- Wind load
  - Wind load on Conductor, insulator & tower = As per IEC
- Shield Angle - Less than 30°
- Normal Ground clearance - 7.0m
- Broken Wire = 1 GW or 1 Phase conductor
- Factor of Safety for Tower
  - As per IEC
- Electrical Clearance
  - For No wind condition 2000mm
  - For reduced wind condition 1500mm
  - For Maximum wind condition 450mm
- Quality of steel – MS Steel as per BSEN 10025 275 JR  
HT Steel as per BSEN 10025 355 JR
- Bolts and Nuts of 5.6 Grade. Diameter of B/N - 12mm & 16 mm for all tower types

- All nuts shall be secured with a flat washer and spring washer conforming to DIN 126 & DIN 127 respectively
  - Foundation Design to be carried out as per BS-8110
  - Concrete Grade = C25
  - Fe for Steel = 415 N/mm<sup>2</sup>.
2. Conductor  
AAAC Almelec 570 mm<sup>2</sup> (ungreased)  
Twin Conductor per Phase  
3 Phase for Single Circuit line
  3. OPGW  
48 fiber G.652  
ACS 83 mm<sup>2</sup>  
Loose tube construction
  4. Shieldwire  
Galvanised steel 94 mm<sup>2</sup>
  5. Insulator  
Glass Disc Insulators, 255 dia, 146 spacing, 320 creepage, 120 kN
  6. Insulator String Hardware  
Single Suspension String for Suspension Towers  
Double Suspension String for crossing of railway, power lines and major road  
Double Tension String for Tension Towers  
Number of Insulator per String – as per 3840 mm creepage per string
  7. Earthing  
Galvanised steel rod of 15 mm diameter and 1.5 meter long connected with towers through 10 mm diameter galvanised steel conductor at two tower legs

## **B. Substations**

### **225/400 Substation extension of Nachtigal**

- 225 kV Bus bar- Main 1 as per layout attached.
- 225 kV Line bay -1 nos.
- 225/90 kV,35 MVA Transformer bay comprising 3 nos of Single phase 225/90kV ,35MVA Transformer. – 1 no.
- LV Power and control cabling for 225 kV portion of the Substation
- AC and DC auxiliary equipments for 225 kV portion of the Substation.
- 15kv/ 415V , 250KVA Auxilary Transformer
- Illumination for 225 kV portion of the Substation
- Lightning protection for 225 kV portion of the Substation
- Earthing in 225kV substation portion.
- Backup DG unit of 80 kVA.
- Control and Protection cabinets for 225kV portion of substation .
- SCADA system for 225kV portion of the substation.
- Civil Works comprising Equipment Foundation,Internal Road,Guard room, Control Room of size 25 x 16 mtrs, Cable trenches, Oil Sump Pit , Gravel spreading in 225kV portion of substation and Boundary Wall.

### **400/225/90kv Substation of Ntui**

- 225 kV Bus bar- Main 1 as per attached layout

- 225 kV Line bay -2 nos i.e 1 no. 225kV I/C from Bekoko and 1 no I/C from Songloulou.
- 225/90 kV,35 MVA Transformer bay comprising 3 nos of Single phase 225/90kV ,35MVA Transformer. – 1 No.
- 90kV Transformer bay of 225/90kV transformer – 1 no.
- 90kV Line bay – 3 nos , i.e 1 No O/G to Existing 90kV Bofussam Sub station, 1 no 90kV O/G Line bay to Bemenda and 1 no new 90kV I/C Line bay at existing 90kV Bofussam Sub station.
- 15kv/ 415V , 250KVA Auxilary Transformer
- LV Power and control cabling;
- AC and DC auxiliary equipments;
- Illumination.
- Lightning protection.
- Earthing .
- Backup DG unit of 80 kVA.
- Control and Protection cabinets for substation;
- SCADA system.
- Civil Works comprising Equipment Foundation,Internal Road,Guard room, Single Storied Control Room of size 15 x 8 Mtrs, Cable trenches, Oil Sump Pit , Gravel spreading in 225kV portion of sub station and Boundary Wall.

#### **Existing Bafoussam Sub station**

- 225 kV Line bay extension -1 nos i.e 1 no. 225kV O/G to Bofoussam .

**Pièce 7**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIERES (CCAP)**

## SOMMAIRE

<b>Chapitre I: Généralités.....</b>	<b>105</b>
Article1 :Objet du marché.....	105
Article2 :Procédure de Passation du Marché.....	105
Article3 :Définitions et attributions .....	105
Article4 :Langue,loi et réglementation applicables.....	106
Article5 :Pièces constitutives du marché .....	106
Article6 :Textes généraux applicables .....	106
Article7 :Communication .....	107
Article8 :Ordres de service .....	107
Article9 :Marchés à tranches conditionnelles .....	107
Article10 :Matériel et personnel du prestataire .....	107
<b>Chapitre II: Clauses Financières.....</b>	<b>108</b>
Article11 :Garanties et cautions.....	108
Article12 :Montant du marché.....	108
Article13 :Lieu et mode de paiement.....	108
Article14 :Variation des prix.....	109
Article15 :Formules de révision des prix.....	109
Article16 :Formules d'actualisation des prix.....	109
Article17 :Avances.....	109
Article18 :Règlement des prestations.....	109
Article19 :Intérêts moratoires.....	110
Article20 :Pénalitésderetard.....	110
Article 21 :Pénalités Spécifiques.....	110
Article22 :Décompte final.....	110
Article23 :Décompte général et définitif .....	111
Article24 :Régime fiscal et douanier.....	111
Article25 :Timbres et enregistrement des marchés.....	112
<b>ChapitreIII:Exécution des prestations.....</b>	<b>112</b>

Article26 :Délais d'exécution du marché .....	112
Article27 :Obligations du Maître d'Ouvrage .....	112
Article28 :Obligations du Prestataire . . . . .	112
Un Représentant du Ministre	113
Article30 :Programme d'exécution .....	113
Article31 :Agrément du personnel .....	113
Article33 :Sous-traitance.....	113
<b>ChapitreIV :De la recette.....</b>	<b>114</b>
Article34 :Commission de suivi et recette .....	114
Article35 :Recette des prestations.....	114
<b>Chapitre V: Dispositions diverses.....</b>	<b>114</b>
Article36 :Cas de force majeure.....	114
Article37 :Résiliation du marché.....	114
Article38 :Différends et litiges.....	115
Article39 :Edition et diffusion du présent marché.....	115
Article 40 et dernier : Entrée en vigueur du marché.....	115

## Chapitre I : Généralités

### Article 1: Objet du marché

Le présent marché a pour objet la Maîtrise d'Œuvre et l'Assistance Technique auprès du Gouvernement du Cameroun dans le cadre du projet de construction de la ligne de transport d'électricité 400kv Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes.

### Article 2: Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après la procédure d'Appel d'Offres International Restreint en procédure d'urgence N° ..... du .....

### Article 3: Définitions et attributions

#### 3.1. Définitions générales

- Le Maître d'Ouvrage est : le Ministre de l'Énergie et de l'Eau. Il veille à la conservation des originaux des documents des marchés et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.
- Le Chef de Service du marché est : *Le Directeur des Affaires Générales du MINEE*, ci-après désigné le Chef de Service .Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est : *le Directeur de l'Electricité du MINEE*, ci-après désigné l'Ingénieur. Il est responsable du suivi technique du marché.
- L'Autorité en charge du contrôle externe est : Le Ministère des Marchés Publics
- La Maîtrise d'Œuvre du présent marché est exercée par la Commission de Suivi et de Recette Technique, à laquelle on peut adjoindre des invités en qualité d'experts techniques

Elle se réunit sur convocation du Maître d'Ouvrage pour la validation, préalablement au paiement des décomptes, des documents provisoires sanctionnant la fin de chacune des missions.

- Le prestataire est: *[Apréciser]*;

#### 3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : *Le Ministre de l'Eau et de l'Énergie*;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : *Le Payeur Spécialisé* ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : *La Commission de Suivi et de Recette Technique (mise en place par le Gouvernement de la République du Cameroun)* ;
- Le responsable compétent pour Fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : Le Directeur de l'Electricité.

### Article 4: Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais ;

4.2. Le prestataire s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en

vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

#### **Article 5 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité:

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de référence finalisés ou description des services;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
4. Les termes de référence ou description des services;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires;
6. Le projet d'exécution [*Insérer et indiquer, le cas échéant, les noms et références*];
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de services et de prestations intellectuelles mis en vigueur par arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007;
8. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

#### **Article 6: Textes généraux applicables**

Le présent marché, sa signification, son interprétation et les relations s'établissant entre les parties sont soumises aux textes généraux ci-après :

1. la loi n°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
2. la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
3. la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents
4. la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
5. le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
6. le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
7. le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Ministère des Marchés Publics ;

8. Le décret n°2005/577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de construction des études d'impact environnemental ;
9. l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de prestations intellectuelles ;
10. l'arrêté N° 0069/MINEP du 08 mars 2005 fixant les différents catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental ;
11. la Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021;
12. Les normes en vigueur ;

#### **Article 7: Communication**

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes :

7.1 Dans le cas où le prestataire est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées à sa base ou à défaut à la mairie dont relèvent les prestations.

7.2 Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur le cas échéant

#### **Article 8: Ordres de Service**

8.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le *Maître d'Ouvrage* et notifié par le *Chef de Service du Marché*;

8.2. Les Ordres de Service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service.

8.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence financière seront directement signés par le *Chef de Service* et notifiés par l'*Ingénieur*.

8.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par ses services au Cocontractant avec copie au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service et à l'Ingénieur.

8.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

#### **Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles**

Sans objet.

#### **Article 10: Matériel et personnel du prestataire**

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du

Chef de Service. En cas de modification, le prestataire fera remplacer par un personnel de compétence (*qualifications et expérience*) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités.

## **Chapitre II: Clauses financières**

### **Article 11: Garanties et cautions**

#### 11.1. Cautonnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC du Marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai de un (01) mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du prestataire.

#### 11.2. Cautonnement de retenue de garantie

Sans objet

#### 11.3. Cautonnement d'avance de démarrage

Le cautionnement d'avance de démarrage sera restitué dès le remboursement de l'avance de démarrage. Il peut être effectué des restitutions partielles du cautionnement d'avance de démarrage.

### **Article 12: Montant du Marché**

Le montant du présent Marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_

(en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC); soit:

- Montant HTVA: \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA

- Montant de la TVA: \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA

### **Article 13: Lieu et mode de paiement**

13.1. En contre partie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au prestataire, dans les conditions indiquées dans le marché, le prestataire s'engage par les présentes à exécuter les prestations conformément aux dispositions du marché.

13.2. Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante:

a. Pour les règlements en francs CFA, soit (montant en chiffres et en lettres), par crédit au compte N° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du prestataire à la banque \_\_\_\_\_;

### **Article 14: Variation des prix**

14.1. Les prix sont révisibles.

a. Les acomptes payés à l'Entrepreneur au titre des avances ne sont pas révisibles.  
b. La révision est «gelée» à l'expiration du délai contractuel, sauf en cas de baisse des prix.

#### 14.2.Modalités d'actualisation des prix (le cas échéant)

Sans objet

##### **Article 15: Formules de révision des prix**

Pour tenir compte des fluctuations économiques qui surviendraient avant la fin des travaux, il sera fait d'office application d'une révision des prix unitaires, par la formule:

- (a) La rémunération payée en monnaie locale sera ajustée tous les douze mois (le premier ajustement s'appliquant à la rémunération du treizième mois de l'année civile suivant la date du Contrat) par la formule ci-après :

$$R_t = R_{t_0} \times \frac{I_t}{I_{t_0}}$$

Dans laquelle  $R_t$  est la rémunération ajustée,  $R_{t_0}$  la rémunération payable sur la base des taux indiqués à l'Annexe H pour la rémunération payable en monnaie locale,  $I_t$  est l'indice officiel des salaires au Cameroun pour le premier mois de la période pour laquelle l'ajustement est censé être effectué, et  $I_{t_0}$  l'indice officiel des salaires dans le pays du Client pour le mois de la date du Contrat.

##### **Article 16: Formules d'actualisation des prix**

Sans objet

##### **Article 17: Avances**

17.1.Le Maître d'Ouvrage pourra accorder une avance de démarrage égale à 20% du montant du marché. Elle sera cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de premier ordre installé au Cameroun et agréé par le Ministère en charge des finances.

Le remboursement de l'avance visée ci-dessus est effectué par précompte sur les acomptes ou, éventuellement, sur le solde du cocontractant. Le remboursement de cette avance commence dès que le montant des prestations aura atteint quarante pour cent (40%) du montant du Marché. Il doit être terminé au plus tard lorsque le montant des prestations facturées atteint quatre-vingt pour cent (80%).

##### **Article 18: Règlement des prestations**

###### 18.1.Constatation des prestations exécutées

Avant le 30 de chaque mois,le prestataire et l'Ingénieur établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

###### 18.2.Décompte mensuel ou forfaitaire

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, le prestataire remettra en sept (07) exemplaires à l'Ingénieur,deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes),selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché,depuis le début de celui-ci.

Seul le décompte hors TVA sera réglé au prestataire. Le décompte du montant des

taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre de Cellule mise en place par le Gouvernement.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au prestataire sera mandaté comme suit:

-98,9%versé directement au compte du prestataire;

-2,2%versé au trésor public au titre de l'AIR dû par le prestataire ;

- 5,5 % de la TSR.

L'Ingénieur disposera d'un délai de sept (07) jours pour transmettre au Chef de Service du Marché,les décomptes qu'il a approuvés de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le 12 du mois.

Le Chef de Service dispose d'un délai de 15 jours maximum pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement.

Les décomptes en six (6) exemplaires,seront présentés par le prestataire en francs CFA (ou en francs CFA et en devises le cas échéant) à l'Ingénieur accompagné d'une demande de paiement.

La demande de paiement doit faire apparaître le montant total du marché, le montant des sommes déjà perçues, le montant de la facture concernée, ainsi que celui des remboursements effectués au titre de l'avance de démarrage.

En tout état de cause, aucun paiement ne peut être effectué si l'attachement correspondant n'a pas été établi.

Décompte général-État du solde

Après approbation du rapport final, le prestataire adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général faisant apparaître la récapitulation des sommes déjà perçues ainsi que du solde à verser;cette récapitulation constitue le décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le prestataire au Maître d'Ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs.

18.3. Décompte d'avance de démarrage.

L'avance de démarrage est payée sur présentation d'une simple demande adressée au Maître d'Ouvrage dans les conditions prévues à l'article 17.

#### **Article 19 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux articles 166 à 167 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2020 portant Code des Marchés Publics.

#### **Article 20 : Pénalités de retard**

20.1.Le montant des pénalités de retard conformément aux articles 168 à 169 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2020 portant Code des Marchés Publics est fixé comme suit:

- a. Un deux millièmes (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;
- b. Un millièmes (1/1000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de

retard au-delà du trentième jour ;

- 20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard ;
- 20.3. La remise des pénalités de retard d'un marché ne peut être prononcée par le Maître d' Ouvrage ou le Maître d' Ouvrage Délégué qu'après avis favorable de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
- 20.4. La copie de la décision de remise des pénalités, soutenue par l' avis favorable ci-dessus mentionné, est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics à toutes fins utiles ;

#### **Article 21 : Pénalités spécifiques.**

- 21.1. Indépendamment des pénalités pour dépassement de délai contractuel, le marché peut prévoir les pénalités particulières pour inobservation des dispositions techniques ou sécuritaires.
- 21.2. En tout état de cause, le montant cumulé des pénalités ne saurait excéder dix (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants, le cas échéant, sous peine de résiliation.

#### **Article 22 : Décompte final**

- 22.1 Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de réception provisoire, le prestataire établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.
- 22.2. Le Chef de Service dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour notifier le projet rectifié et accepté au Maîtred'Œuvre.
- 22.3. Le prestataire dispose d'un délai maximum de sept (07) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.
- 22.4 Le Maître d' Ouvrage transmettra systématiquement une copie de chaque décompte provisoire au Ministère des Marchés Publics.

#### **Article 23 : Décompte général et définitif**

- 23.1. Le Chef de Service dispose d'un délai de trente (30) jours pour établir le décompte général et définitif au prestataire.

Le Chef de Service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le prestataire et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend:

- Le décompte final;
- L'acompte pour solde;
- La récapitulation de sa comptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le prestataire, lie définitivement les parties et met fin au marché,sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

- 23.2. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.
- 23.3. Le décompte général et définitif sera soumis au vis préalable du Ministère des Marchés Publics avant sa transmission à l'organisme payeur.

#### **Article 24 : Régime fiscal et douanier**

la Circulaire N° 00000242 /C/MINFI du 30 décembre 2020, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021;

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments dessous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

#### **Article 25 : Timbres et enregistrement des marchés**

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

### **Chapitre III: Exécution des prestations**

#### **Article 26 : Délais d'exécution du marché**

26.1. Le délai d'exécution des prestations, objet du présent marché est de cinquante-deux (52) mois.

26.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations ou de celle fixée dans cet Ordre de Service.

#### **Article 27: Obligations du Maître d'Ouvrage**

1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de Fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.
2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

#### **Article 28: Obligations du Prestataire**

1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.
2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.
3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les

informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.
6. Le prestataire ainsi que ses associés ou sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant six (6) mois, de Fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).
7. Le prestataire doit prendre en charge les frais professionnels et la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.
8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 29 : Assurances**

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après:

- Assurance des risques causés à des tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations;
- Assurance de sa responsabilité professionnelle du fait des prestations à la hauteur du montant de son contrat.

#### **Article 30 : Programme d'exécution**

Le programme d'exécution devra être conforme aux termes de référence ou aux spécifications des clauses techniques.

#### **Article 31 : Agrément du personnel**

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du Prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le Prestataire dont la qualification serait insuffisante.

#### **Article 32: Sous-traitance**

La part maximale des prestations à sous-traiter est de 30% du montant du marché de base et de ses avenants.

#### **Article 33 : Livrables attendus**

Au cours de l'exécution du projet, le Consultant produira au minimum onze (11) copies par rapports suivants, couvrant l'ensemble du travail réalisé conformément aux présents termes de référence : (i) rapport de premier établissement ; (ii) rapports d'avancement ; (iii) rapport d'étude préliminaire ; (iv) rapport d'étude d'avant-projet sommaire ; (v) rapport d'étude d'impacts environnemental et social (vi) rapport de synthèse

de l'étude (vii) rapport d'avancement des travaux (viii) rapport mensuel de réception technique des équipements (vix) rapport de réception provisoire (x) rapport de réception définitive (xi) rapport de synthèse du projet. Les rapports devront contenir tous les documents, cartes, plans, schémas, diagrammes appropriés. Ces rapports seront rédigés en français et/ou en anglais. Les rapports seront également gravés sur un support électronique (CD-ROM) à remettre séparément.

## **Chapitre IV : De la recette**

### **Article 34 : Commission de suivi et recette technique**

La Commission de Suivi et de Recette Technique est composée comme suit:

- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant, Président ;
- Le Chef du Service du Marché, Membre ;
- L'Ingénieur du Marché, Rapporteur ;
- Un représentant du MINMAP, Observateur ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics, Membre ;
- Un Représentant du Ministre des Travaux Publics, Membre ;
- Un Représentant du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
- Un Représentant du Directeur Général de la SONATREL ;
- Deux Ingénieurs de Suivi du Projet (Maître d'Ouvrage).

Elle se réunit trimestriellement sur convocation de son président pour la validation, préalablement au paiement des décomptes, des livrables décrits à l'article 32 ci-dessus sanctionnant la fin de chacune des phases des missions.

### **Article 35 : Recette des prestations**

Le Maître d'Ouvrage prononce la recette des prestations si elles répondent aux stipulations, après avis de la Commission de Suivi et de Recette Technique.

## **Chapitre V : Dispositions diverses**

### **Article 36 : Cas de force majeure**

Le prestataire ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie d'exécution intégrale ou de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du marché est dû à un cas de force majeure.

L'expression «Force majeure» désigne un événement échappant au contrôle du Prestataire, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

En cas de force majeure, le Prestataire notifiera par écrit au Maître d'Ouvrage l'existence de celle-ci et ses motifs avant le quinzième jour qui a suivi l'événement. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, du Chef de Service du Marché, le Prestataire continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est

pas entravée par le cas de force majeure.

#### **Article 37 : Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié comme prévu à la section II sous section I, articles 180 à 185 du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de:

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un Ordre de Service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées;
- Défaillance du prestataire;
- Non-paiement persistant des prestations.

#### **Article 38 : Différends et litiges**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

#### **Article 39: Edition et diffusion du présent marché**

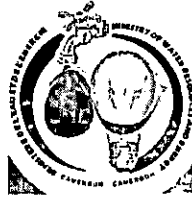
Vingt (15) exemplaires du présent marché seront édités et diffusés par les soins du prestataire et fournis au Chef de Service des Marchés Publics.

#### **Article 40 et dernier : Entrée en vigueur du Marché**

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Prestataire par ce dernier.

**Pièce 8**

MODELE DE MARCHE



MARCHE N° \_\_\_\_\_/M/MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 du \_\_\_\_\_ passé  
après Appel d'Offres International Restreint  
N° \_\_\_\_\_/AOIR/MINEE/CIPM/2020 du \_\_\_\_\_ pour le recrutement d'un  
Bureau d'Etudes Technique (BET) chargé de la surveillance et le contrôle des  
travaux de construction de la ligne de transport d'électricité 400 kv Nachtigal-  
Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes en procédure d'urgence.

**TITULAIRE DU MARCHE :**

B.P: \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ ,Tel \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_  
N°R.C: \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
N°Contribuable: \_\_\_\_\_

OBJET DU MARCHE : Maîtrise d'Œuvre et Assistance Technique auprès du  
Gouvernement du Cameroun dans le cadre du projet de  
construction de la ligne de transport d'électricité 400kv  
Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages  
connexes.

LIEU DE LIVRAISON : Cameroun

MONTANT  
DU  
MARCHE :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25%)	
TSR (5%)	
Net à mandater	

DELAI DELIVRAISON : Cinquante deux (52) mois  
FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public (BIP), exercices 2021 et  
suivants

SOUSCRIT LE, \_\_\_\_\_  
SIGNE LE, \_\_\_\_\_  
NOTIFIE LE, \_\_\_\_\_  
ENREGISTRE LE, \_\_\_\_\_

## ENTRE

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Eau et de l'Energie

Ci-après dénommé

«L'AUTORITE CONTRACTANTE»

D'UNE PART,

ET

L'Entreprise: \_\_\_\_\_  
B.P \_\_\_\_\_ TEL : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_  
N° R.C \_\_\_\_\_  
N° CONTRIBUTABLE : \_\_\_\_\_  
N° CPTE \_\_\_\_\_ - Agence de \_\_\_\_\_

Représenté par son Directeur Général, Monsieur \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé  
«LE MAÎTRE D'ŒUVRE »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

# Sommaire

TitreI :Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

TitreII :Termes de Références (TDR)

TitreIII :Bordereau des Prix Unitaires(BPU)

TitreIV :Détail ou Devis Estimatif (DE)

Page N°..... et dernière du Marché N°\_\_\_\_\_/M//MINEE/CIPM/CCCM-AI/2021 du\_\_\_\_\_pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Technique (BET) pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de construction de la ligne de transport d'électricité 400 kv Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes. En procédure d'urgence.

TITULAIRE :

MONTANT :

DELAJ :

Lu et accepté par le prestataire

Yaoundé, le.....

Signé par le Ministre de l'Eau et de l'Energie,

Yaoundé, le.....

Enregistrement

**Pièces 9**

**FORMULAIRES ET MODELES**

**Pièce 9.1**

**MODELE DE SOUMISSION**

## MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné (s) \_\_\_\_\_(1)

agissant en qualité de : \_\_\_\_\_(2)

au nom et pour le compte de \_\_\_\_\_(3)

N° RC \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

N° de Contribuable \_\_\_\_\_

En vertu des pouvoirs à moi (nous) conféré (s), faisant élection de domicile à

BP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ et apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité, la nature des Prestations et les difficultés, me soumet (nous soumettons) et m'engage (nous engageons) à exécuter le contrôle technique des travaux (préciser la nature).

Conformément aux conditions de l'appel d'offres moyennant le prix Toutes Taxes Comprises de :

DELAI	Prix TTC en lettres	Prix TTC en chiffres	Prix HTVA en chiffres

Ce montant est calculé sur la base des prix unitaires hors TVA du bordereau des prix et des quantités indiquées aux détails estimatifs qui sont joints à la présente soumission.

En cas d'agrément de la présente soumission, la constitution du cautionnement (éventuellement), ou l'engagement de la caution solidaire en tenant lieu sera effectué dans les conditions et délais prévus et les frais de timbre et d'enregistrement seront acquittés.

Je (nous) m'engage (nous engageons) à maintenir le montant de mon (notre) offre pendant un délai de trois (3) mois à compter de la date limite pour la remise des offres.

Je demande (nous demandons) que les sommes dues par l'Administration me (nous) soient payées en F.CFA, au compte ouvert à la Banque \_\_\_\_\_

Sous n° \_\_\_\_\_

Sont annexées à la présente soumission, datées et signées les pièces prévues à l'article 4 du règlement particulier de l'appel d'offres.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le (s) Soumissionnaire (s)

Signature (s)

(1) Noms (s) prénoms (s) et nationalité (s) du (des) soumissionnaire (s).

(2) Responsabilité exercée dans la société.

(3) Raison sociale de (des) Ingénieur (s) –conseil (s)

**Pièce 9.2**

**MODELES DE CAUTIONNEMENT  
DE SOUMISION**

## Pièce 9.2

### MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (GARANTIE BANCAIRE POUR SOUMISSION) (Banque)

Référence de la Caution : N°.....

A Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie  
Maitre d'Ouvrage

Appel d'Offres n° \_\_\_\_\_

CAUTION BANCAIRE POUR SOUMISSION POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAUX D'ETUDES POUR ASSURER LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE 400KV NACHTIGAL-BAFOUSSAM AINSI QUE DES OUVRAGES CONNEXES.

Le Cabinet ..... (Soumissionnaire) remet en date du ..... auprès de l'Administration Camerounaise une offre concernant l'Assistance du Gouvernement Pour la Maîtrise d'oeuvre et l'Assistance Technique auprès du Gouvernement du Cameroun dans le cadre de la construction de la ligne de transport d'électricité 400kv Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes.

A cet effet, et en accord avec les conditions établies dans le Dossier d'Appel d'Offres le soumissionnaire doit présenter au Ministre de l'Eau et de l'Energie de la République du Cameroun une garantie de soumission s'élevant à un montant de (fixé dans le RPAO).....

Par la présente garantie, nous soussignées, .....(Banque) sommes vis-à-vis du Ministre de l'Eau et de l'Energie engagés par le soumissionnaire pour la somme de ..... (chiffres)..... (lettres).

Par la présente, nous nous engageons irrévocablement et en renonçant à toute discussion à verser, à la première demande écrite et sans délai, le montant total de la caution sur le compte indiqué par l'Maitre d'Ouvrage dès que celui-ci, à travers les personnalités autorisées, nous informera par écrit que le soumissionnaire ne respecte pas l'engagement que constitue son offre.

La présente caution sera libérée au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la présente validité des offres ou dans le cas où le Cabinet est attributaire du marché, après constitution de la garantie de l'exécution intégrale des prestations (Cautionnement définitif).

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à ..... le.....

Signature(s).....

M(s).....

**Pièce 9.3**

**MODELES DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF  
OU DE GARANTIE BANCAIRE D'EXECUTION INTEGRALE**

### Pièce 9.3

#### MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF (GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES PRESTATIONS)

Banque:

Référence de la Caution : N° .....

A Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'ouvrage,

Entreprise:

CAUTION POUR LA GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES PRESTATIONS DE L'ASSISTANCE DU GOUVERNEMENT POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE 400KV NACHTIGAL-BAFOUSSAM AINSI QUE DES OUVRAGES CONNEXES.

Nous, ..... (Banque) avons été informés qu'entre le Ministre de l'EEau et de l'Energie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage, et ..... agissant en tant que Cocontractant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre pour le compte du Gouvernement, pendant la préparation, de la construction de la ligne de transport d'électricité 400kV Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes.

Conformément aux dispositions du Marché N° ....., le Cocontractant est tenu de remettre au Maître d'Ouvrage. une caution bancaire de garantie de l'exécution intégrale des travaux, couvrant les garanties, engagements et autres obligations incombant au Cocontractant du fait du marché, d'un montant égal à trois (3) pour cent du montant TTC du marché, soit FCFA.....

Nous,..... (Banque) nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur du Trésor Public, à la première demande écrite de Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'ouvrage et dans un délai de huit (8) semaines maximum, jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit..... toutes les sommes qui pourraient être dues par le Cocontractant au Maître d'Ouvrage du fait que le Cocontractant ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au marché.

La demande de mise en jeu partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception et copie au Cocontractant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date de notification du marché au Cocontractant.

L'original de la présente caution sera conservé au Ministère de l'Eau et l'Energie.

Cette caution sera libérée dans un délai de quatre-vingt-dix jours (30j) à compter de la date de réception provisoire.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à..... le .....

Signature (s)

**Pièce 9.4**

MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION  
DE L'AVANCE DE DEMARRAGE

## Pièce 9.4

### MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION DE L'AVANCE DE DEMARRAGE

Banque:

Référence de la Caution : N°.....

A Monsieur le Ministre de l'Eau et de  
l'Energie,  
Maître d'ouvrage,

Entreprise:

Nous, ..... (Banque) avons été informés qu'entre le Ministre de l'Eau et de l'Energie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage, et ..... agissant en tant que Cocontractant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations de :

l'assistance du gouvernement pour la maîtrise d'œuvre et l'assistance technique auprès du gouvernement du Cameroun dans cadre de la construction de la ligne de transport d'électricité 400kV Nachtigal-Bafoussam ainsi que des ouvrages connexes. Conformément aux dispositions de l'article ..... du marché N° ....., le Cocontractant est tenu de remettre à Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'Ouvrage une caution bancaire ayant pour objet de garantir la restitution de l'avance de démarrage consentie au Cabinet pour un montant égal à.....

Nous, ..... (Banque) nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur du Trésor Public, à la première demande écrite de Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, Maître d'Ouvrage et dans un délai de huit (8) semaines maximum, jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit..... toutes les sommes qui pourraient être dues par le Cocontractant au Maître d'Ouvrage du fait que le Cocontractant ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au marché.

La demande de mobilisation partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception avec copie au Cocontractant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande.

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date du paiement de l'avance de démarrage.

L'original de la présente caution sera conservé au Ministère de l'Eau et de l'Energie.

Cette caution sera libérée lorsque le montant de l'avance aura été restitué en totalité.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à..... le .....

Signature (s)

**Pièce 9.5**

**MODELE DE POUVOIRS**

**PIECE 9.5**

## **Modèle de Pouvoirs (en cas de Groupement de CABINET)**

Je soussigné, Mme/M. \_\_\_\_\_

Directeur général de (Cabinet mandant) \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_ BP \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Donne par la présente, pouvoir à Mme/M \_\_\_\_\_

Directeur Général de (Cabinet mandataire) \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_ BP \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Pour être mandataire du Groupement solidaire constitué par les Cabinets (préciser les raisons sociales des différents Cabinets.) \_\_\_\_\_, dans le cadre de l'Appel d'Offres N° \_\_\_\_\_, pour l'exécution des prestations de \_\_\_\_\_.

En conséquence, il peut assister à toutes les réunions, prendre part à toutes les délibérations, procéder à tous votes, signer tous procès verbaux, tous marchés et toutes pièces, se substituer et généralement, faire le nécessaire dans le cadre du présent appel d'offres et du marché éventuel subséquent.

En foi de quoi, le présent acte de pouvoir est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_

Le Mandant,

(Nom, prénom, signature et cachet précédé de la mention manuscrite « Bon pour pouvoirs »)

### **Légalisation par le Notaire**

**Pièce 9.6**

**MODELE DE CADRE D'ACCORD DE GROUPEMENT**

## Pièce 9.6

### CADRE D'ACCORD DE GROUPEMENT

1- Noms et adresses des partenaires du Groupement :

2- Noms et adresses des institutions bancaires du Groupement :

3- Rôle de chaque associé :

*PRECISER LA NATURE DES PRESTATIONS DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT*

4- Nature du Groupement :

*Groupement solidaire pour la réalisation de PRECISER N° APPEL D'OFFRES, LOT ET NATURE DES PRESTATIONS*

5- Mandataire :

*NOM ET ADRESSE DU MANDATAIRE*

6- Signature

*SIGNATURE DE TOUS LES MEMBRES DU GROUPEMENT*

**Pièces 10**

**GRILLE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES**

CRITERES DE NOTATION		BARÈME	
<b>1</b>	<b>Références du Bureau d'Etudes Techniques (15 points)</b>	<b>Note max</b>	<b>Note attribuée</b>
	<p><i>Références du Bureau d'Etudes en Afrique : ( nombre de missions, effectuées durant les 10 dernières années, de maîtrise d'œuvre, de supervision, ou Ingénieur du Propriétaire pour le suivi de travaux de projets des lignes de transport électrique haute et très haute tension )</i></p> <p><i>( 2 points par référence, extrait de contrat présenté et , attestation de bonne fin ou PV de reception )</i></p>	<b>10</b>	pts
	<p><i>Références dans le reste du monde : (nombre de missions, effectuées durant les 20 dernières années, de maîtrise d'œuvre, de supervision, ou Ingénieur du Propriétaire pour le suivi de travaux de projets des lignes de transport électrique haute et très haute tension)</i></p> <p><i>( 1.25 point par reference, extrait de contrat présenté et attestation de bonne fin ou PV de reception )</i></p>	<b>5</b>	pts
<b>2</b>	<b>Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission (50pts)</b>		
	<b>2.1 Expert Chef de projet (06 pts)</b>		
	<b>Diplôme (2 points)</b>		
	<i>Ingénieur de Génie Electrique (BAC+5) ou électrotechnicien ou électromécanicien, (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)</i>	<b>2</b>	pts
	<b>Expérience professionnelle (4 points)</b>		
	<p>Justifier d'au moins 15 ans d'expérience dans le suivi et contrôle des grands projets électriques (lignes et postes)</p> <p>CV (signé+ photo) plus attestation de disponibilité (avec au moins 4 missions similaires réalisées en tant que chef de projet ) (1pt/mission)</p>	<b>4</b>	pts
	<b>2.2 Responsable des études d'exécution : Responsable « études d'execution » (05 pts)</b>		
	<b>Diplôme (2points)</b>		
	<i>Ingénieur génie électrique (BAC+5), électrotechnicien , électromécanicien (présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et de l'attestation de présentation de l'original du diplôme) signée par une autorité compétente.</i>	<b>2</b>	pts
	<b>Expérience professionnelle (3 points)</b>		

	Justifiant au moins de 12 ans d'expérience dans les projets similaires CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 3 missions similaires réalisées) <b>(1pts/mission)</b>	<b>3</b>	pts
<b>2.3</b>	<b>Expert en simulation réseaux HT, THT (5 pts)</b>		
	<b>Diplôme (2 points)</b>		
	Ingénieur Génie Electrique(BAC+5) <i>(présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)</i>	<b>2</b>	pts
	<b>Expérience professionnelle (3 points)</b>		
	Justifiant au moins de 10 ans d'expérience dans les études de simulation des réseaux électrique haute tension HT, THT et dans calculs de repartions de puissance . CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 3 missions similaires réalisées) <b>(1pts/mission)</b>	<b>3</b>	pts
<b>2.4</b>	<b>Expert poste (5 pts)</b>		
	<b>Diplôme (2 points)</b>		
	Ingénieur de Génie électrique ou électrotechnicien (BAC+5) <i>(présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)</i>	<b>2</b>	pts
	<b>Expérience professionnelle (3 points)</b>		
	Justifiant au moins de 10 ans d'expérience dans le domaine du dimensionnement, la construction et l'installation des postes HT et THT CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 6 missions similaires réalisées) <b>(0.5pts/mission)</b>	<b>3</b>	pts
<b>2.5</b>	<b>Expert en lignes HT et THT (5 pts)</b>		
	<b>Diplôme (2 points)</b>		
	Ingénieur de Génie électrique ou électrotechnicien (BAC+5) <i>(présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)</i>	<b>2</b>	pts
	<b>Expérience professionnelle (3 points)</b>		
	Justifiant au moins de 10 ans d'expérience dans le domaine du dimensionnement, la et l'installation des lignes HT et THT CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 6 missions similaires réalisées) <b>(0.5pts/mission)</b>	<b>3</b>	pts
<b>2.6</b>	<b>Expert en calcul des structures (2 points)</b>		
	<b>Diplôme (0,5 point)</b>		

	Ingénieur du Génie Civil (BAC + 5) (présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)	0,5	pt
	<b>Expérience professionnelle (1,5 points)</b>		
	Justifiant au moins de 10 ans d'expérience dans la construction et dimensionnement des ouvrages de génie civil (bâtiment, pylône) CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 6 missions similaires réalisées) (0,25pts/mission)	1,5	pts
2.7	<b>Expert en système Contrôle/Commande et SCADA (4 points)</b>		
	<b>Diplôme (1point)</b>		
	Ingénieur Genie électrique, electrotechnique ou equivalent (BAC+5). (présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)	1	pt
	<b>Expérience professionnelle (3 points)</b>		
	Justifiant au moins de 10 ans d'expérience en conception de SCADA pour des infrastructures de transport d'électricité CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 3 missions similaires réalisées) 1 point/missions	3	pts
2.8	<b>Expert environnementaliste (2 points)</b>		
	<b>Diplôme (0.5points)</b>		
	spécialisé en environnement (BAC+5) (présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)	0.5	pt
	<b>Expérience professionnelle (1.5 points)</b>		
	Justifiant au moins de 10 ans d'expérience dans la gestion et le suivi des aspects environnementaux et sociaux, CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 3 missions similaires réalisées) 0.5point/mission	1.5	pts
2.9	<b>Expert Contrat (2 points)</b>		
	<b>Diplôme (1point)</b>		
	Juriste (BAC+4) ou équivalent (présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)	1	pt
	<b>Expérience professionnelle (1 point)</b>		
	Justifiant au moins de 10 ans d'expérience dans le suivi du marché, ainsi que dans la gestion des contrats EPC dans un contexte multinational. CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 2 missions similaires réalisées) 0.5 point/mission	1	pts
2.10	<b>Expert Socio-économiste (1point)</b>		
	<b>Diplôme (0.5point)</b>		
	spécialisé dans les sciences Economique et Sociologique	0.5	pt

	(BAC+4) (présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)		
	<b>Expérience professionnelle (0,5 point)</b>		
	Justifiant au moins de 10 ans d'expérience dans le domaine des études socio-économiques des projets similaires CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (nombre de missions menées 2) (0.25pts/mission)	0,5	pt
<b>2.11</b>	<b>Expert protection et relais (2 points)</b>		
	<b>Diplôme (0,5 point)</b>		
	Ingénieur de Génie Electrique électrotechnique, ou équivalent (BAC+5) (présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)	0,5	pt
	<b>Expérience professionnelle (1,5 points)</b>		
	Justifiant au moins de 10 ans d'expérience dans les études et la mise en œuvre des protections numériques des réseaux électriques HT CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 3 missions similaires réalisées) 0.5 point/missions	1,5	pts
<b>2.12</b>	<b>Expert géotechnicien (2point)</b>		
	<b>Diplôme (0.5 point)</b>		
	ingenieur en géotechnique ou equivalent (BAC+5) (présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)	0.5	pt
	<b>Expérience professionnelle (1.5 points)</b>		
	Justifiant au moins 10 ans d'expérience dans les travaux de calcul des résistances des sols pour des infrastructures de transport d'électricité (pylône. poste) CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 3 missions similaires réalisées) 0.5 point/missions	1.5	pts
<b>2.13</b>	<b>Expert Topographe (2 points)</b>		
	<b>Diplôme (0,5 point)</b>		
	ingenieur en topographie ou equivalent (BAC+5) (présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)	0.5	pt
	<b>Expérience professionnelle (1.5 points)</b>		
	Justifiant au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des études et/ou du contrôle/suivi topographique des travaux de construction des lignes de transport HT et THT et des postes; CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 3 missions similaires réalisées) 0.5 point/mission)	1.5	pts
<b>2.14</b>	<b>Analyste financier (1point)</b>	1	pt
	<b>Diplôme (0.5 points)</b>		
	spécialisé dans les études économiques et financières ou équivalent (BAC+5).	0.5	pt

	(présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)		
	<b>Expérience professionnelle (0.5 points)</b>		
	Justifiant au moins 10 ans d'expérience, dans le domaine des études économiques et financières CV(signé+photo) + attestation de disponibilité (avec au moins 2 missions similaires réalisées) 0.25 point/mission)	0.5	pts
2.15	<b>Ingénieur Junior (1point)</b>	1	pt
	<b>Diplôme (0.5 points)</b>		
	Niveau (Bac + 5) dans n'importe quel ,domaine des techniques industrielles , obtenu dans une école de formation ou une université camerounaise (sur présentation de la copie certifiée conforme du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme)	0,5	pt
	<b>Expérience professionnelle (0.5 points)</b>		
	CV(signé+photo) + attestation de disponibilité	0,5	pt
2.16	Il sera attribué un (01) point supplémentaire à chaque expert clé proposé de nationalité camerounaise parmi les 14 personnels clés de la mission (maximum 05 experts notés)	5	pts
<b>3.Plan et methologie (20 pts)</b>			
<b>3.1 Approche technique et méthodologique (10 pts)</b>			
	Compréhension générale du dossier en termes de prestations attendues	6	pts
	Précisions de la description des activités	4	pts
<b>3.2 Plan de travail (6 pts)</b>			
	Proposition d'un planning de mobilisation des experts ( Liste des experts et plan d'intervention)	4	pt
	Planning de suivi des prestations	2	pts
<b>3.3 Structure organisationnelle de la mission (4 pts)</b>			
	Organigramme du BET	2	pts
	Organigramme de la mission	2	pts
<b>4 Planning de formation du personnel du Maître d'ouvrage (5 points)</b>			
	Proposition d'un programme de formation détaillé sur les modules (lignes et poste, maintenance, suivi)	5	pts
<b>5. Moyens Matériels et logistiques (5 pts)</b>			
<i>sur présentation de la facture et cartes grises ou contrat de location certifié conforme</i>			
	Véhicules (au moins 2 véhicules présentés)	1	Pt
	Ordinateurs et photocopieurs (au moins 10 présentés)	1	Pt
	Logiciels d'ingénierie (simulation, calcul et dimensionnement des structures de transport de l'électricité), etc.)	1	Pt
	matériel de suivi et de contrôle (GPS (au moins 10), mégohmmètre,(au moins 02)...);	1	Pt
	matériel technique (génie civil, géotechnique, topographique) proposé;	1	Pt
6	<b>Situation financière du BET (5 points)</b>		
	Capacité financière/surface financière 20 % du montant TTC de la	2	pts

	soumission		
	bilans certifiés par un expert comptable Chiffre d'Affaire cumulé ( $\geq$ à sept (07) milliards F.CFA au cours des trois (03) dernières années)	<b>3</b>	pts
<b>NOTE TOTALE SUR 100 Points :</b>			

## RESULTATS DES EVALUATIONS

S.N	Entreprises	CRITERE D'EVALUATION						
		Expérience du BET		Qualifications et expérience du personnel clé proposé pour la mission	Planning et méthodologie	Moyens matériels	Expert locaux	Total /100
		Expérience générale	Expérience travaux similaires					
1								
2								
3								
4								

**Pièce 11**

**LISTE DES BANQUES**

## **La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions :**

### **I- Banques**

1. Société Générale Cameroun (**SG**) BP 4042 Douala
2. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (**BICEC**) BP 1925 Douala
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (**BGFI BANK**) BP 600 Douala
4. Union Bank of Cameroon PLC (**UBC**) BP: 15569 Douala
5. Commercial Bank-Cameroun (**CBC**) BP 4004 Douala
6. Standard Chartered Bank Cameroon (**SCBC**) BP: 1784 Douala
7. Citibank Cameroun (**CITI GROUP**) BP 4571 Douala
8. National Financial Crédit Bank (**NFC BANK**) BP 6578 Yaoundé
9. Société Commerciale de Banques au Cameroun (**SCB**) BP 300 Douala
10. Ecobank Cameroon (**ECOBANK**) BP 582 Douala
11. Banque Atlantique du Cameroun (**BACM**) BP 2933 Douala
12. Afriland First Bank (**FIRST BANK**) BP 11834 Yaoundé
13. United Bank of Africa (**UBA**) BP: 2088 Douala
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (**BC-PME**) BP : 12962 Yaoundé
15. Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P : 4593 Douala
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA)

### **II- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

17. Activa Assurance, B.P: 12970, Douala
18. Assurance et Réassurance Africaine (**AREA**) S.A, B.P : 18404, Douala
19. Chanas Assurance, B.P : 109, Douala
20. PRO ASSUR S.A, B.P: 6650, Douala
21. Zenithe Insurance, B.P : 1130, Yaoundé /-
22. Bénéficial Général Insurance S.A B.P: 2328 Douala
23. CPA S.A B.P: 54 Douala
24. NSIA Assurances S.A B.P: 2756 Douala
25. SAAR S.A B.P:1011 Douala
26. SAHAM Assurances S.A B.P: 11315 Douala
27. Atlantique Assurances S.A. B.P : 2933 Douala